



Nordring 30
3013 Berne
www.police.be.ch

Statistique de la criminalité 2019

Canton de Berne

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu	8
2.1	Infractions selon la loi	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.2.1	Code pénal (CP)	25
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.2.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	26
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.4.1	Code pénal (CP)	28
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	29
2.4.4.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	30
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
2.4.5.1	Code pénal (CP)	32
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.5.3	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	33
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	33
3	Partie détaillée	33
3.1	Infractions de violence	33
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	36
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	39
3.2	Violences domestiques	40
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	40

3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	41
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	42
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	43
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	43
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
3.4	Infractions contre le patrimoine	45
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	46
3.5	Brigandage	47
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	47
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	47
3.6	Vol	48
3.6.1	Répartition selon le type de vol	48
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	48
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	49
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	49
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
3.7	Vol de véhicule	51
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	51
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	51
3.8	Dommmages à la propriété	52
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	52
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	52
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	53
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit	54
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	55
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	55
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	56
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	57
3.9.3.1	Consommation par substances	57
3.9.3.2	Trafic par substances	58
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	58
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	58
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	59
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	60
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	61
3.10	Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	62
3.10.1	Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction	62
3.10.2	Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	63
4	Évolution	64
4.1	Tableaux	64
4.1.1	Infractions selon la loi	64
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	65
4.1.3	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	66
4.1.4	Code pénal: infractions par commune	67
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	68
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	69
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration	70
4.1.9	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif	71
4.1.10	Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	72
4.1.11	Infractions de violence	73
4.1.12	Infractions de violence domestique	74
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	75
4.2	Graphiques	76
4.2.1	Infractions selon la loi	76
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	76

4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	77
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	78
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78
5	Suppléments cantonaux.....	79
5.1	Événements cantonaux	79
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	79
6	Glossaire méthodologique	80
6.1	Introduction	80
6.2	Définitions	80
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	80
6.2.2	L'infraction.....	80
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	80
6.2.4	La personne lésée	80
6.2.5	La population résidente permanente	80
6.2.6	Etat des communes	80
6.3	Principes d'exploitation des données	81
6.3.1	Statistique de sortie	81
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	81
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	81
6.4	Chiffres clés	81
6.4.1	Chiffres absolus	81
6.4.2	Chiffres relatifs.....	81
6.4.3	Graphiques	82
7	Index des tableaux.....	83
8	Index des figures	84

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité (SPC) applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont donc mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: après l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants et loi sur les étrangers et l'intégration). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, traite les événements et infractions aux lois et ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2019, au total 69'104 infractions aux lois fédérales ont été enregistrées dans le canton de Berne. Parmi ces infractions, 78,1% (53'942) relèvent du code pénal, 17,4% (12'043) de la loi sur les stupéfiants et 4,5% (3'119) de la loi sur les étrangers et l'intégration.

Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR), aux lois fédérales annexes ainsi qu'aux lois cantonales.

Le nombre d'infractions au code pénal (CP) dénoncées a augmenté de 8% (de 50'094 à 53'942) par rapport à l'année précédente.

Si on met en relation le nombre d'infractions au CP avec le nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il faut mentionner au niveau cantonal les villes de Berne (129,4), Biel/Bienne (121,5) et Interlaken (148,5). Alors que le taux élevé de criminalité à Berne et à Biel/Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures routières pourraient expliquer à première vue le taux élevé de délits pour 1'000 habitants. À Berne, le nombre d'infractions a augmenté de 8% par rapport à l'année précédente. À Biel/Bienne et Interlaken, une augmentation de respectivement 12% et 7% a été relevée.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 38,3% (année précédente 35,9%) dans le domaine du CP se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales se situent d'une part dans la fixation des priorités au niveau policier et, d'autre part, dans les caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (89,2%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ou contre l'intégrité sexuelle (85,4%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent la personne prévenue.

Le taux d'élucidation de 25,3% (année précédente 22,6%) des infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 72,1%, les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi, par exemple, les auteurs de dommages à la propriété ou de vols à la tire ne peuvent souvent pas être identifiés ou que moyennant un très grand engagement en temps et moyens. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs agissant au plan international, extrêmement mobiles, ainsi qu'à l'encontre d'escrocs

sévissant très professionnellement sur Internet s'avèrent encore plus complexes et exigeantes quant aux moyens engagés.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers et l'intégration sont élevés, avec respectivement 98,8% et 100%. En effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de police.

Personnes prévenues

En 2019, 80,3% des infractions dénoncées étaient à l'encontre d'hommes. Les hommes de 18 à 24 ans se font plus fréquemment remarquer au niveau policier (1'467 prévenus selon le CP; 1'388 prévenus selon la LStup). 76,4% de toutes les personnes prévenues dans le domaine du CP sont de sexe masculin. S'agissant des infractions à la loi sur les stupéfiants, 12,7% ont été commises par des personnes de sexe féminin. En matière d'infractions au CP, le nombre de prévenus mineurs a augmenté de 7,6% par rapport à l'année précédente. Le nombre de mineurs dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a également augmenté de 5,4% (de 608 à 641). Le pourcentage des dénonciations concernant des filles mineures a fortement augmenté (28,3% de 74 à 95).

En 2019, 12,6% des personnes prévenues ont été dénoncées pour cinq infractions ou plus au CP (année précédente 12,3%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont distingués en fonction de leur statut juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 46,7% et est resté quasiment inchangé par rapport à l'année précédente (+0,6%). Le pourcentage se situe à 38,9 pour les infractions à la LStup (année précédente: 36,8%).

Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a légèrement baissé: de 4,5% dans le domaine du CP (de 594 à 567) et de 8,7% chez les infractions à la LStup (de 346 à 316). Le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) a quant à lui augmenté: de 12,3% dans le domaine du CP (de 1'087 à 1'221) et de 9% chez les infractions à la LStup (de 576 à 628).

Actes punissables violents

La SPC effectue une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) pour obtenir une pondération des différents actes de violence. Les dénonciations d'actes punissables violents ont augmenté de 12% (de 4'041 à 4'524).

3,3% des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font notamment partie les homicides (2019: 3 réalisés, 8 tentatives; 2018: 7 réalisés, 6 tentatives) et les lésions corporelles graves (augmentation de 45 à 65). La violence grave a augmenté de 16% (de 128 à 149).

Le nombre total d'actes de violence d'intensité moyenne a augmenté de 14% (de 2'875 à 3'264). Ce sont en particulier les dénonciations pour violence/menaces à l'encontre de fonctionnaires qui ont augmenté (de 445 à 630; +42%). Les dénonciations pour séquestration (+68%), participation à une agression (+47%), brigandage (+25%) et extorsion qualifiée (de 2 à 7) ont aussi fortement augmenté. Une augmentation est également constatée dans les lésions corporelles simples (+12%), les voies de fait (+5%) et les menaces (+9%, passant à 1'028).

Dans le domaine de la violence domestique, 1'292 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2019, soit 5% de plus que l'année précédente. Un taux de 77,9% concerne des relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (751) a augmenté de 21% par rapport à l'année précédente. L'augmentation massive de 84% des dénonciations pour pornographie interdite doit être prise en considération pour cette augmentation (de 163 à 300). Les dénonciations pour actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance (de 16 à 24) ainsi que pour actes d'ordre sexuel avec des enfants (de 83 à 107) ont également augmentées considérablement. Une augmentation de 4% (de 70 à 73) est constatée pour les viols.

Une baisse est toutefois constatée chez les dénonciations pour contrainte sexuelle (-12%), exhibitionnisme (-21%) ainsi que pour harcèlement sexuel (-7%).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre de dénonciations pour infractions contre le patrimoine a augmenté de 7% par rapport à l'année précédente. Ces infractions représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (72,1%). Près de 60% concernent les vols (y c. vols de véhicules).

Une augmentation de 10% a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (de 14'685 à 16'153 cas). Les dénonciations pour vol par effraction ont augmenté de 2% (de 2'932 à 3'004).

Les chiffres dans le domaine des vols de véhicules (6'814), des vols par effraction dans des véhicules (-1% à 499) et des vols à la tire (+1% à 1'388) sont restés stables. Une nette augmentation est constatée concernant les vols à l'étalage (+17%), les vols à l'astuce (+28%), les vols à l'arraché (+26%) et les vols dans/hors de véhicules (+34%).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine (+6% à 11'354). 32,2% des dommages à la propriété sont liés à des vols (3'657). Les autres cas concernent des actes de vandalisme. Une augmentation de +8% (à 7'687) est constatée dans ce domaine.

Une augmentation est également constatée dans le nombre de dénonciations pour utilisation frauduleuse d'un ordinateur (+32%), recel (+22%) et fraude (+6%).

Loi sur les stupéfiants

En 2019, 12'043 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (-1%). Dans la plupart des cas (88,2%), il s'agit de dénonciations pour consommation ou possession. Les dénonciations pour consommation ont légèrement augmenté de 1% (7'876). Les dénonciations pour possession ont diminué de 2%. On constate également une diminution dans les domaines plantation/fabrication (-18%) et contrebande (-29%). Le trafic a augmenté par rapport à l'année précédente (+9% de 923 à 1'005).

Le taux d'élucidation très élevé de 98,8% est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique aussi les variations parfois massives au niveau local par rapport à l'année précédente. Sur la base du nombre d'infractions, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Biel/Bienne.

Loi sur les étrangers et l'intégration

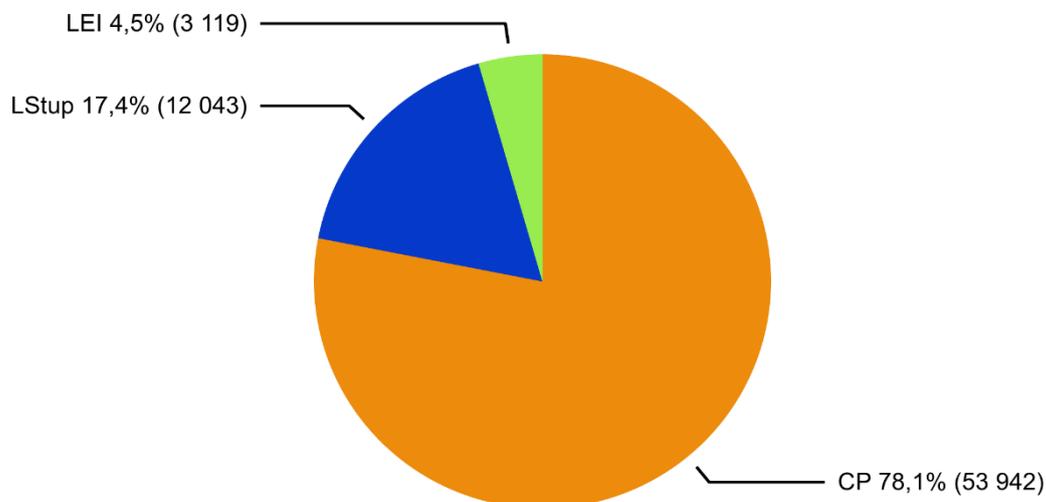
Le nombre d'infractions à la loi sur les étrangers a augmenté de 17% (de 2'655 à 3'119). 37,4% des infractions concernent les entrées, les sorties et les séjours illégaux en Suisse. Concernant le taux d'élucidation de 100%, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 Éluclimations et évolution des infractions selon la loi

Éluclimations et évolution des infractions selon la loi

	2018		2019		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Code pénal (CP)	50 094	35,9%	53 942	38,3%	8%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 114	98,8%	12 043	98,8%	-1%
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	2 655	100,0%	3 119	100,0%	17%

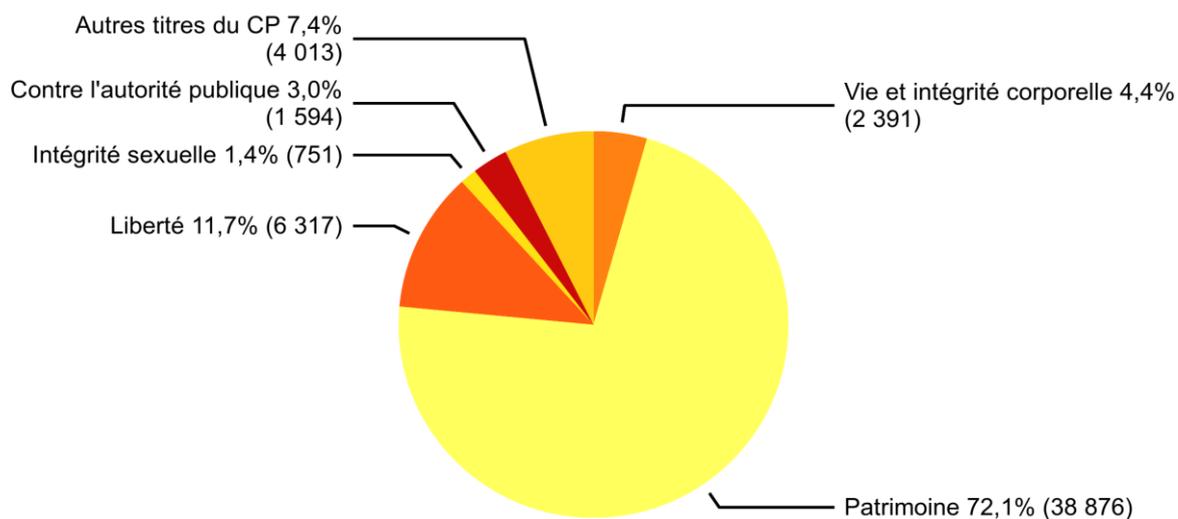
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 1: Éluclimations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

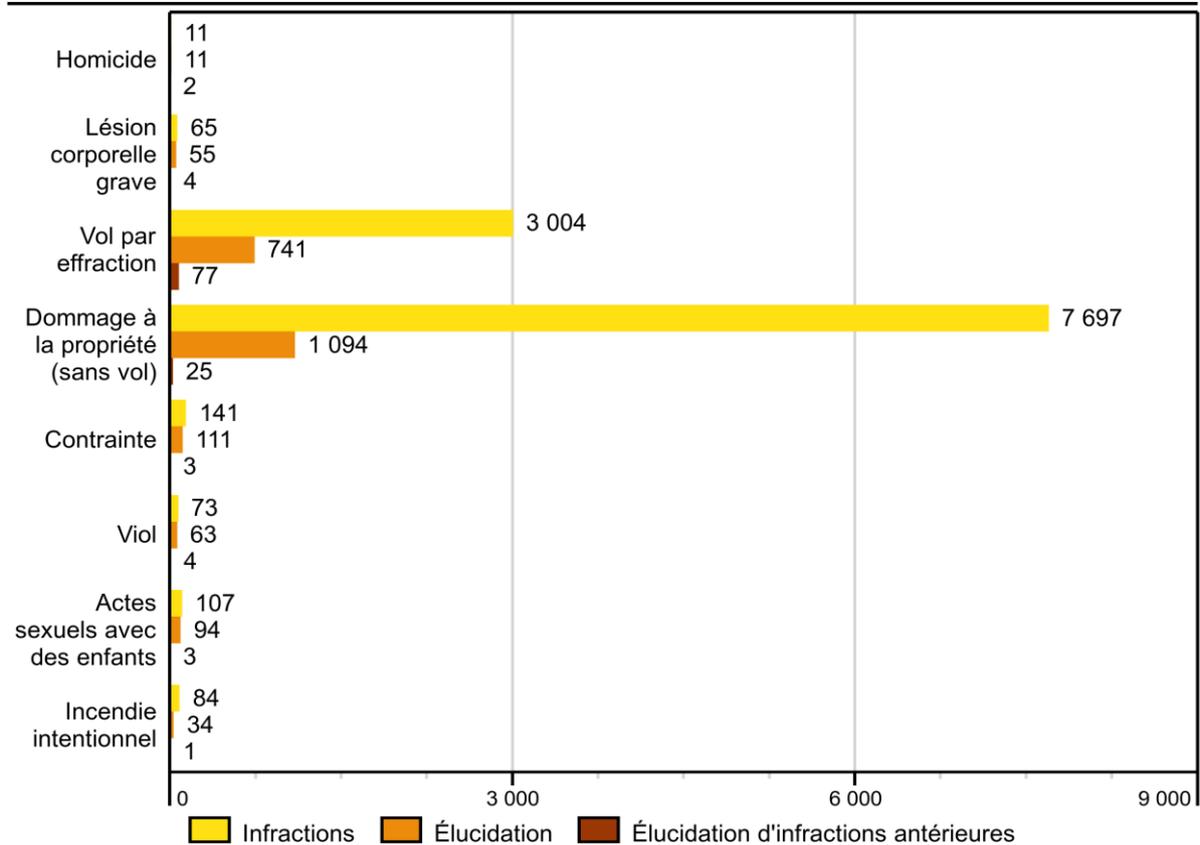
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	50 094	35,9%	53 942	38,3%	8%
Total vie et intégrité corporelle	2 217	88,6%	2 391	89,2%	8%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	7	85,7%	3	100,0%	-57%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	6	83,3%	8	100,0%	33%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	45	82,2%	65	84,6%	44%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	611	84,1%	682	85,8%	12%
Total patrimoine	36 200	22,6%	38 876	25,3%	7%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	14 685	29,5%	16 153	32,0%	10%
dont vol par effraction	2 932	16,7%	3 004	24,7%	2%
dont vol à l'arrachée	84	20,2%	106	17,0%	26%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 821	5,0%	6 814	4,8%	0%
Brigandage (Art. 140)	190	37,9%	237	40,1%	25%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 126	14,1%	7 697	14,2%	8%
Escroquerie (Art. 146)	1 836	52,8%	1 949	47,2%	6%
Extorsion et chantage (Art. 156)	97	12,4%	90	31,1%	-7%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	136	95,6%	225	99,6%	65%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 893	93,8%	2 194	93,9%	16%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	318	89,3%	308	85,7%	-3%
Total liberté	5 870	47,2%	6 317	50,0%	8%
Menaces (Art. 180)	943	94,9%	1 028	94,9%	9%
Contrainte (Art. 181)	164	95,1%	141	78,7%	-14%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	7	100,0%	0	–	-100%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	25	84,0%	42	95,2%	68%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	571	81,8%	628	84,6%	10%
Total intégrité sexuelle	620	85,2%	751	85,4%	21%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	83	95,2%	107	87,9%	29%
Viol (Art. 190)	70	85,7%	73	86,3%	4%
Exhibitionnisme (Art. 194)	56	58,9%	44	61,4%	-21%
Pornographie (Art. 197)	163	96,9%	300	96,3%	84%
Total danger collectif	269	48,7%	312	47,4%	16%
Incendie intentionnel (Art. 221)	81	46,9%	84	40,5%	4%
Total autorité publique	1 425	96,1%	1 594	94,8%	12%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	445	93,5%	630	89,8%	42%
Total administration de la justice	407	83,0%	534	84,3%	31%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	254	73,6%	389	78,7%	53%
Autres infractions du Code pénal	1 193	77,5%	973	72,3%	-18%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

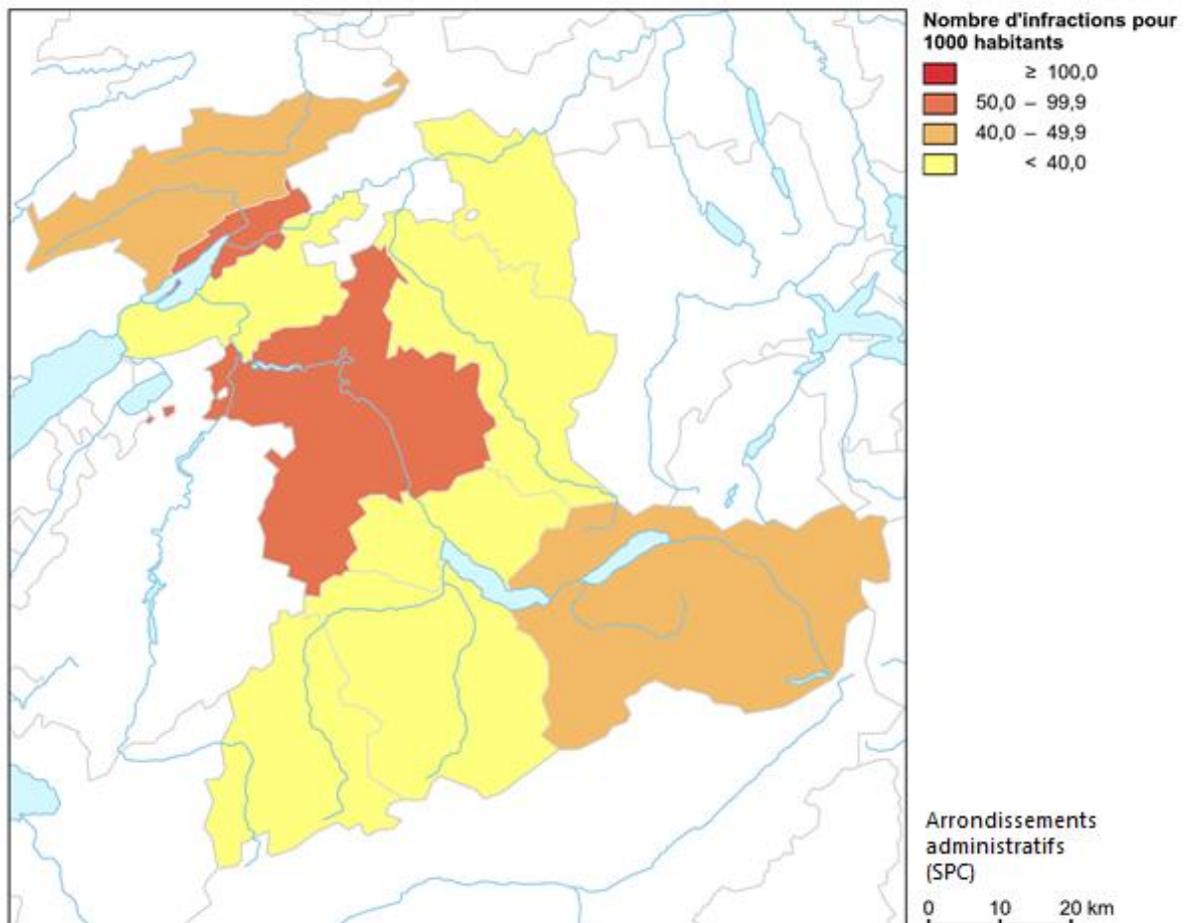
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

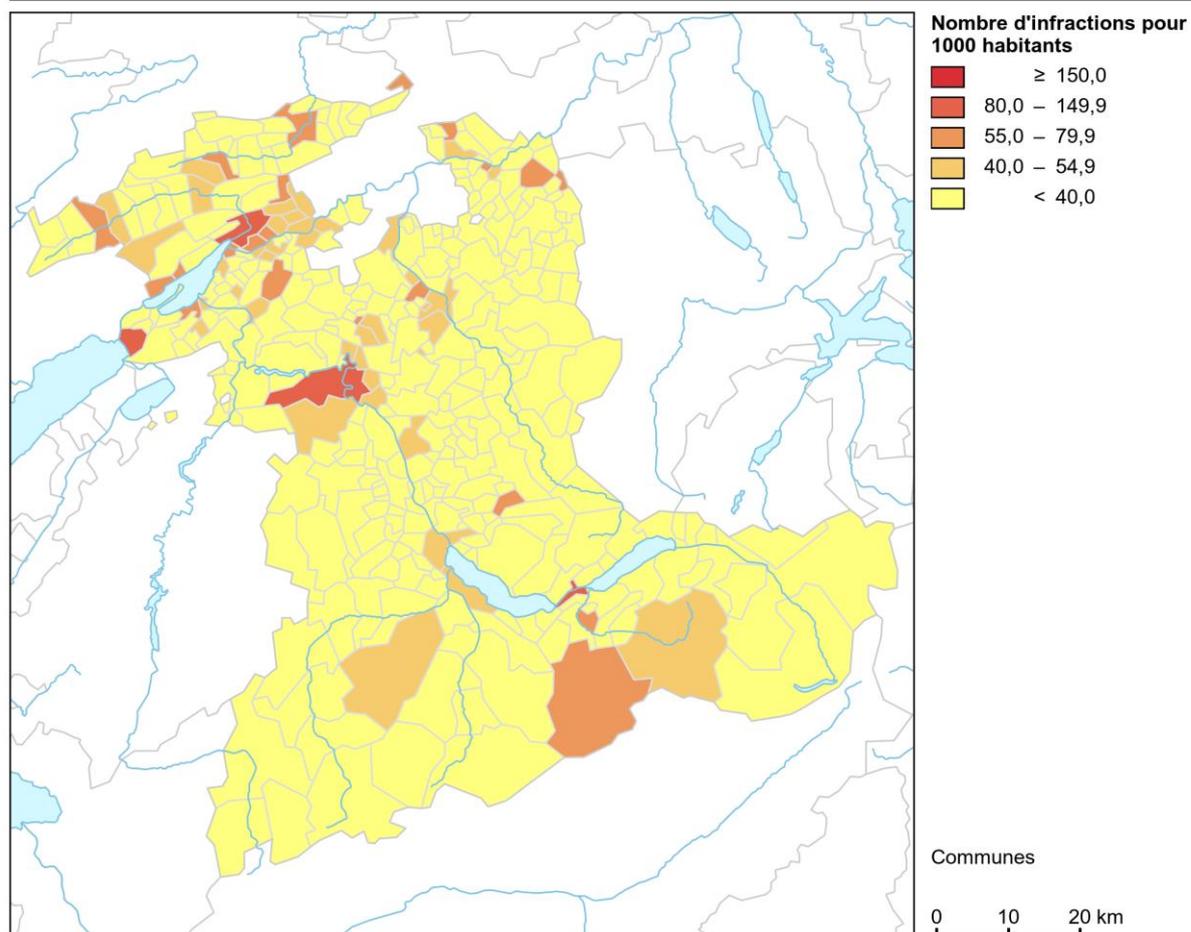
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	24 297	413 143	58,8	26 298	414 658	63,4	8%
Arrondissement administratif Thoune	3 434	107 484	31,9	3 625	107 491	33,7	6%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	8 045	100 170	80,3	9 092	101 313	89,7	13%
Arrondissement administratif Emmental	2 887	97 057	29,7	2 940	97 218	30,2	2%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	2 839	81 326	34,9	2 789	81 759	34,1	-2%
Arrondissement administratif Seeland	2 355	73 817	31,9	2 613	74 467	35,1	11%
Arrondissement administratif Jura bernois	1 943	53 768	36,1	2 203	53 721	41,0	13%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 035	47 542	42,8	2 051	47 387	43,3	1%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 216	40 143	30,3	1 292	40 375	32,0	6%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	431	16 676	25,8	439	16 588	26,5	2%
Inconnu BE	612	–	–	600	–	–	-2%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	16 020	133 798	119,7	17 325	133 883	129,4	8%
Biel/Bienne	5 965	54 640	109,2	6 701	55 159	121,5	12%
Thun	2 232	43 743	51,0	2 253	43 734	51,5	1%
Köniz	1 573	41 507	37,9	1 744	41 784	41,7	11%
Ostermundigen	687	17 546	39,2	718	17 751	40,4	5%
Burgdorf	960	16 280	59,0	890	16 420	54,2	-7%
Steffisburg	362	15 816	22,9	412	15 709	26,2	14%
Langenthal	1 105	15 639	70,7	1 044	15 624	66,8	-6%
Lyss	717	14 887	48,2	871	15 282	57,0	21%
Muri bei Bern	499	13 058	38,2	594	13 054	45,5	19%
Spiez	571	12 707	44,9	530	12 812	41,4	-7%
Münsingen	439	12 533	35,0	583	12 724	45,8	33%
Belp	331	11 439	28,9	361	11 510	31,4	9%
Ittigen	450	11 335	39,7	505	11 351	44,5	12%
Worb	357	11 394	31,3	370	11 316	32,7	4%
Zollikofen	473	10 314	45,9	415	10 306	40,3	-12%
Münchenbuchsee	265	10 079	26,3	268	10 213	26,2	1%
Langnau im Emmental	292	9 419	31,0	272	9 380	29,0	-7%
Wohlen bei Bern	206	9 215	22,4	293	9 282	31,6	42%
Moutier	378	7 477	50,6	428	7 384	58,0	13%
Herzogenbuchsee	296	7 140	41,5	258	7 200	35,8	-13%
Frutigen	193	6 917	27,9	168	6 923	24,3	-13%
Heimberg	181	6 765	26,8	182	6 832	26,6	1%
Schwarzenburg	183	6 827	26,8	265	6 831	38,8	45%
Nidau	538	6 827	78,8	521	6 823	76,4	-3%
Saanen	248	6 901	35,9	260	6 818	38,1	5%
Urtenen-Schönbühl	201	6 222	32,3	315	6 271	50,2	57%
Bolligen	141	6 260	22,5	152	6 264	24,3	8%
Kirchberg (BE)	191	5 940	32,2	216	5 965	36,2	13%
Uetendorf	116	5 950	19,5	206	5 893	35,0	78%
Unterseen	190	5 712	33,3	180	5 751	31,3	-5%
Jegenstorf	178	5 697	31,2	134	5 746	23,3	-25%
Interlaken	779	5 592	139,3	833	5 610	148,5	7%
Neuenegg	99	5 543	17,9	110	5 541	19,9	11%
Vechigen	85	5 242	16,2	105	5 298	19,8	24%
Konolfingen	162	5 292	30,6	194	5 283	36,7	20%
Lengnau (BE)	195	5 195	37,5	237	5 254	45,1	22%
Saint-Imier	225	5 156	43,6	295	5 131	57,5	31%
Fraubrunnen	143	5 037	28,4	122	5 113	23,9	-15%
Sumiswald	95	5 044	18,8	91	5 045	18,0	-4%
Autres communes	11 773	439 041	–	12 521	440 707	–	6%

© OFS, Neuchâtel 2020

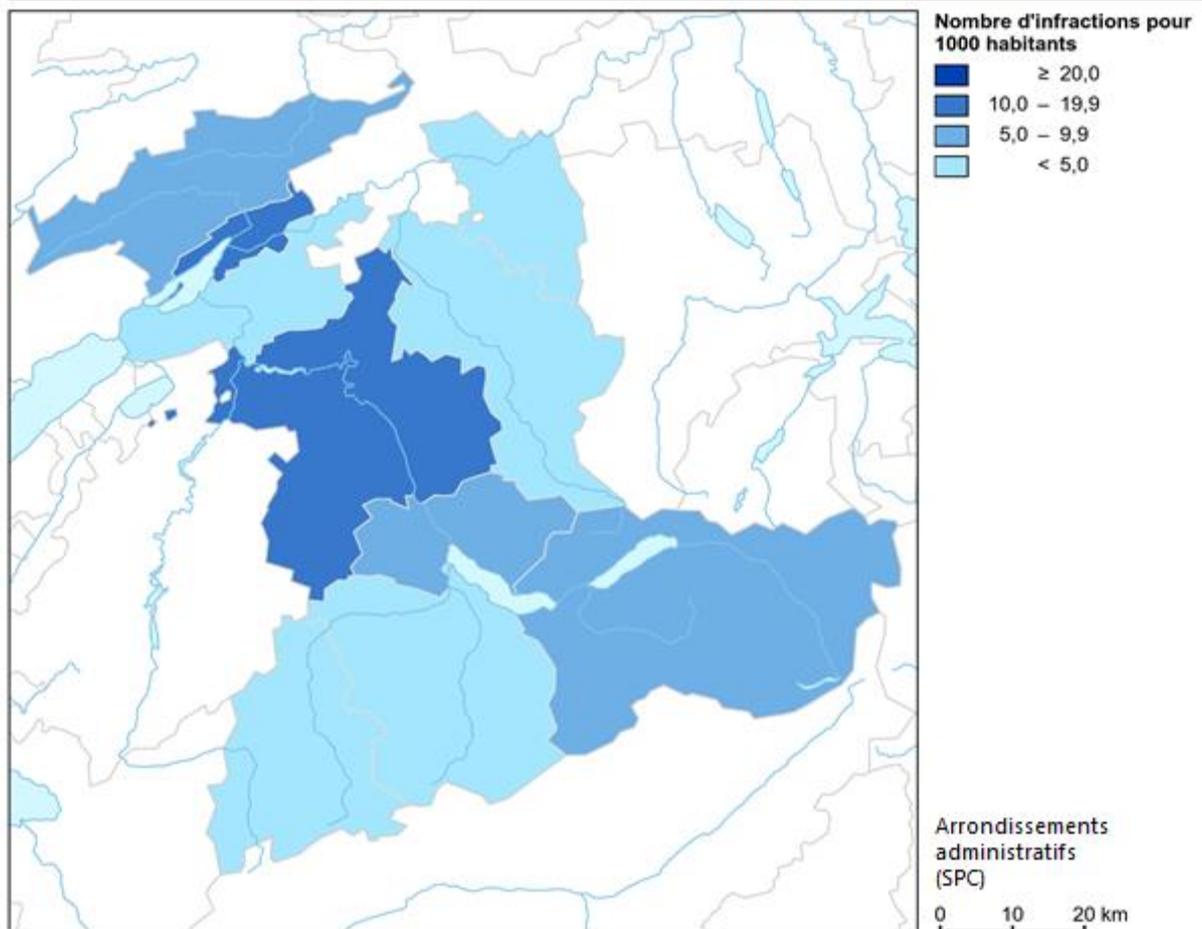
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

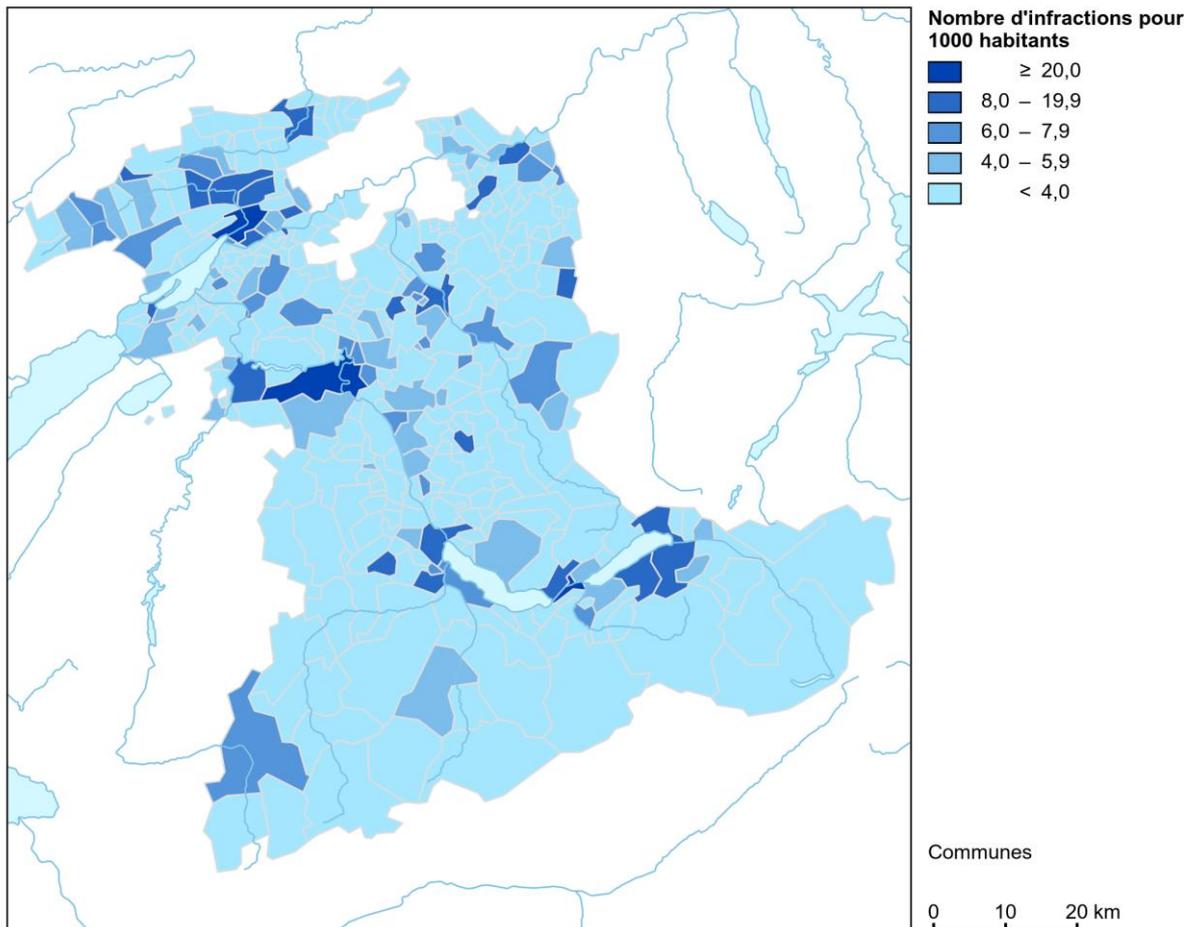
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 557	413 143	18,3	7 635	414 658	18,4	1%
Arrondissement administratif Thoune	812	107 484	7,6	838	107 491	7,8	3%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	1 773	100 170	17,7	1 544	101 313	15,2	-13%
Arrondissement administratif Emmental	497	97 057	5,1	428	97 218	4,4	-14%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	313	81 326	3,8	369	81 759	4,5	18%
Arrondissement administratif Seeland	288	73 817	3,9	300	74 467	4,0	4%
Arrondissement administratif Jura bernois	297	53 768	5,5	277	53 721	5,2	-7%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	340	47 542	7,2	359	47 387	7,6	6%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	159	40 143	4,0	146	40 375	3,6	-8%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	32	16 676	1,9	56	16 588	3,4	75%
Inconnu BE	46	–	–	91	–	–	98%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	6 362	133 798	47,5	6 576	133 883	49,1	3%
Biel/Bienne	1 551	54 640	28,4	1 325	55 159	24,0	-15%
Thun	573	43 743	13,1	655	43 734	15,0	14%
Köniz	221	41 507	5,3	184	41 784	4,4	-17%
Ostermundigen	107	17 546	6,1	115	17 751	6,5	7%
Burgdorf	216	16 280	13,3	159	16 420	9,7	-26%
Steffisburg	58	15 816	3,7	48	15 709	3,1	-17%
Langenthal	108	15 639	6,9	103	15 624	6,6	-5%
Lyss	108	14 887	7,3	114	15 282	7,5	6%
Muri bei Bern	62	13 058	4,7	44	13 054	3,4	-29%
Spiez	96	12 707	7,6	87	12 812	6,8	-9%
Münsingen	69	12 533	5,5	60	12 724	4,7	-13%
Belp	36	11 439	3,1	39	11 510	3,4	8%
Ittigen	108	11 335	9,5	71	11 351	6,3	-34%
Worb	76	11 394	6,7	66	11 316	5,8	-13%
Zollikofen	35	10 314	3,4	63	10 306	6,1	80%
Münchenbuchsee	48	10 079	4,8	33	10 213	3,2	-31%
Langnau im Emmental	44	9 419	4,7	59	9 380	6,3	34%
Wohlen bei Bern	28	9 215	3,0	30	9 282	3,2	7%
Moutier	36	7 477	4,8	61	7 384	8,3	69%
Herzogenbuchsee	57	7 140	8,0	84	7 200	11,7	47%
Frutigen	28	6 917	4,0	29	6 923	4,2	4%
Heimberg	67	6 765	9,9	24	6 832	3,5	-64%
Schwarzenburg	20	6 827	2,9	20	6 831	2,9	0%
Nidau	69	6 827	10,1	51	6 823	7,5	-26%
Saanen	23	6 901	3,3	42	6 818	6,2	83%
Urtenen-Schönbühl	18	6 222	2,9	30	6 271	4,8	67%
Bolligen	15	6 260	2,4	36	6 264	5,7	140%
Kirchberg (BE)	57	5 940	9,6	13	5 965	2,2	-77%
Uetendorf	25	5 950	4,2	20	5 893	3,4	-20%
Unterseen	34	5 712	6,0	48	5 751	8,3	41%
Jegenstorf	21	5 697	3,7	13	5 746	2,3	-38%
Interlaken	139	5 592	24,9	177	5 610	31,6	27%
Neuenegg	11	5 543	2,0	15	5 541	2,7	36%
Vechigen	8	5 242	1,5	4	5 298	0,8	-50%
Konolfingen	22	5 292	4,2	17	5 283	3,2	-23%
Lengnau (BE)	23	5 195	4,4	22	5 254	4,2	-4%
Saint-Imier	65	5 156	12,6	35	5 131	6,8	-46%
Fraubrunnen	25	5 037	5,0	9	5 113	1,8	-64%
Sumiswald	8	5 044	1,6	7	5 045	1,4	-13%
Autres communes	1 437	439 041	–	1 455	440 707	–	1%

© OFS, Neuchâtel 2020

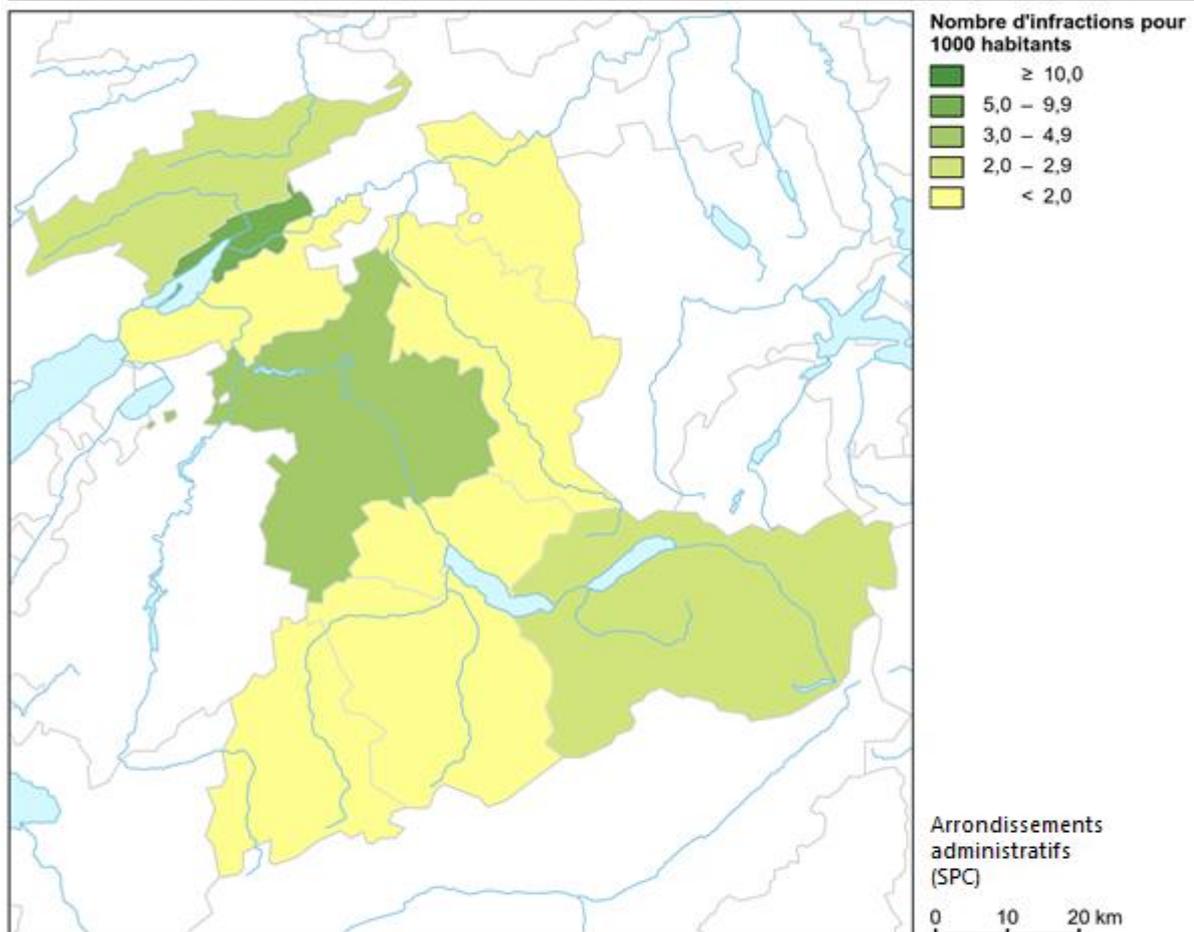
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

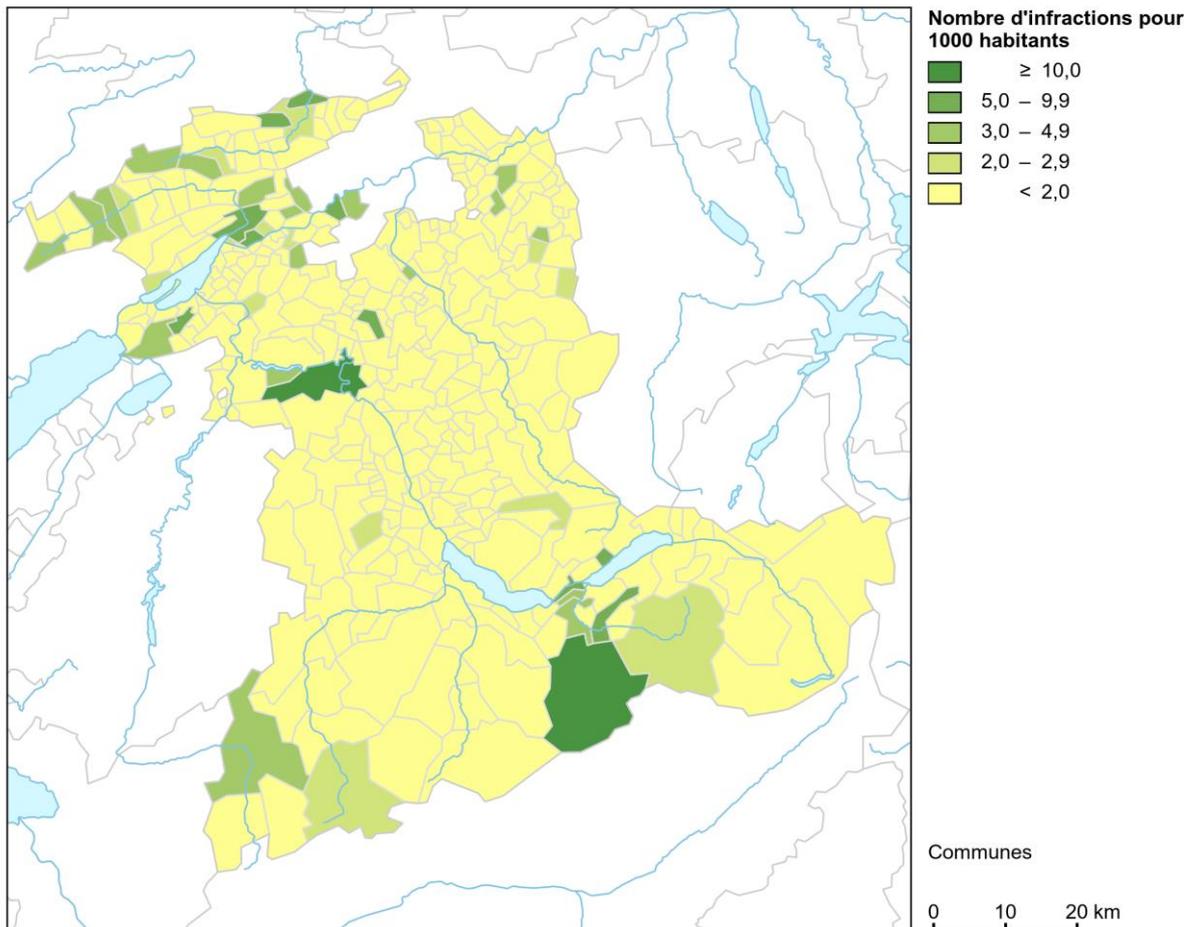
	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 529	413 143	3,7	1 889	414 658	4,6	24%
Arrondissement administratif Thoune	88	107 484	0,8	106	107 491	1,0	20%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	491	100 170	4,9	573	101 313	5,7	17%
Arrondissement administratif Emmental	79	97 057	0,8	73	97 218	0,8	-8%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	126	81 326	1,5	86	81 759	1,1	-32%
Arrondissement administratif Seeland	60	73 817	0,8	88	74 467	1,2	47%
Arrondissement administratif Jura bernois	112	53 768	2,1	109	53 721	2,0	-3%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	109	47 542	2,3	124	47 387	2,6	14%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	42	40 143	1,0	30	40 375	0,7	-29%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	13	16 676	0,8	31	16 588	1,9	138%
Inconnu BE	6	–	–	10	–	–	67%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): OFS – SPC (2019), STATPOP (2018)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2020

Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

	2018			2019			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	1 280	133 798	9,6	1 671	133 883	12,5	31%
Biel/Bienne	392	54 640	7,2	489	55 159	8,9	25%
Thun	57	43 743	1,3	87	43 734	2,0	53%
Köniz	55	41 507	1,3	41	41 784	1,0	-25%
Ostermundigen	34	17 546	1,9	24	17 751	1,4	-29%
Burgdorf	29	16 280	1,8	24	16 420	1,5	-17%
Steffisburg	9	15 816	0,6	6	15 709	0,4	-33%
Langenthal	26	15 639	1,7	19	15 624	1,2	-27%
Lyss	22	14 887	1,5	19	15 282	1,2	-14%
Muri bei Bern	5	13 058	0,4	8	13 054	0,6	60%
Spiez	26	12 707	2,0	17	12 812	1,3	-35%
Münsingen	24	12 533	1,9	2	12 724	0,2	-92%
Belp	4	11 439	0,3	7	11 510	0,6	75%
Ittigen	22	11 335	1,9	21	11 351	1,9	-5%
Worb	7	11 394	0,6	4	11 316	0,4	-43%
Zollikofen	13	10 314	1,3	6	10 306	0,6	-54%
Münchenbuchsee	5	10 079	0,5	15	10 213	1,5	200%
Langnau im Emmental	3	9 419	0,3	5	9 380	0,5	67%
Wohlen bei Bern	1	9 215	0,1	6	9 282	0,6	500%
Moutier	14	7 477	1,9	17	7 384	2,3	21%
Herzogenbuchsee	33	7 140	4,6	9	7 200	1,3	-73%
Frutigen	3	6 917	0,4	5	6 923	0,7	67%
Heimberg	14	6 765	2,1	2	6 832	0,3	-86%
Schwarzenburg	0	6 827	0,0	2	6 831	0,3	-
Nidau	12	6 827	1,8	20	6 823	2,9	67%
Saanen	9	6 901	1,3	22	6 818	3,2	144%
Urtenen-Schönbühl	9	6 222	1,4	34	6 271	5,4	278%
Bolligen	1	6 260	0,2	0	6 264	0,0	-100%
Kirchberg (BE)	7	5 940	1,2	8	5 965	1,3	14%
Uetendorf	3	5 950	0,5	0	5 893	0,0	-100%
Unterseen	5	5 712	0,9	6	5 751	1,0	20%
Jegenstorf	2	5 697	0,4	4	5 746	0,7	100%
Interlaken	17	5 592	3,0	29	5 610	5,2	71%
Neuenegg	1	5 543	0,2	0	5 541	0,0	-100%
Vechigen	5	5 242	1,0	4	5 298	0,8	-20%
Konolfingen	7	5 292	1,3	3	5 283	0,6	-57%
Lengnau (BE)	14	5 195	2,7	20	5 254	3,8	43%
Saint-Imier	28	5 156	5,4	18	5 131	3,5	-36%
Fraubrunnen	0	5 037	0,0	0	5 113	0,0	0%
Sumiswald	2	5 044	0,4	0	5 045	0,0	-100%
Autres communes	455	439 041	-	445	440 707	-	-2%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	9 307	880	266	1 467	332	4 761	1 598	3	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	5 049	546	95	1 388	159	2 475	386	0	0
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	1 504	26	6	253	50	942	227	0	0

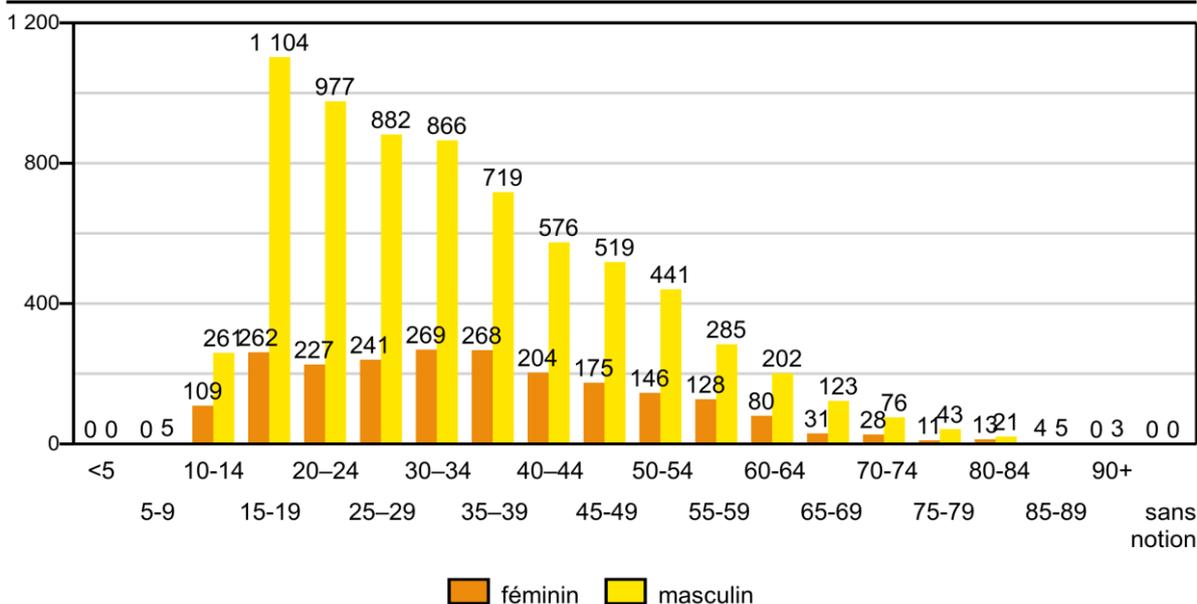
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

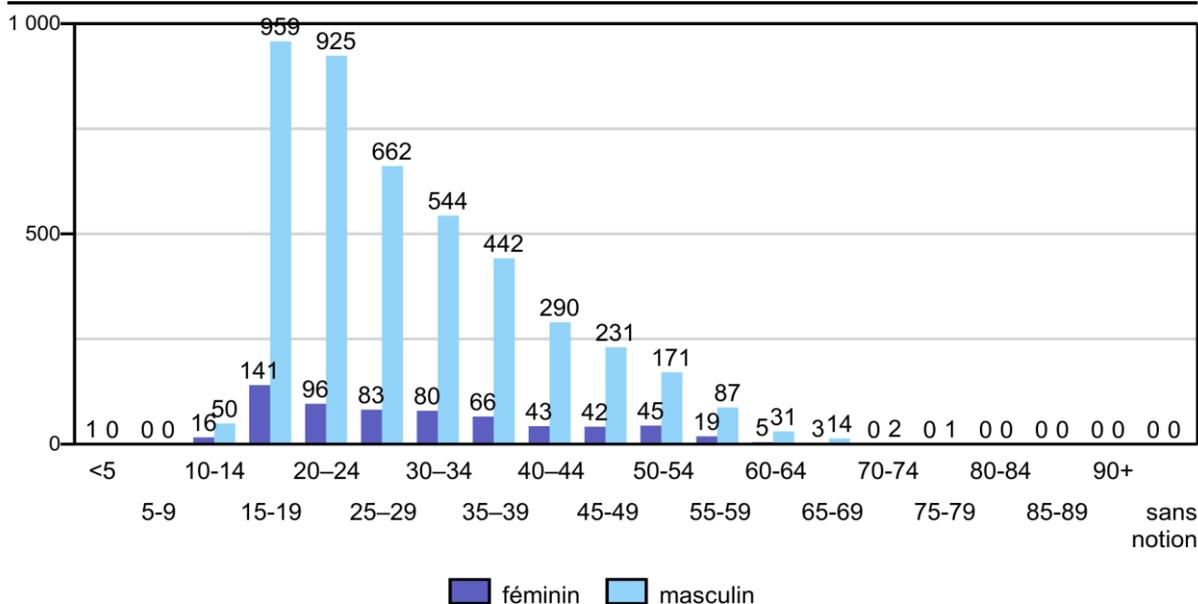
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

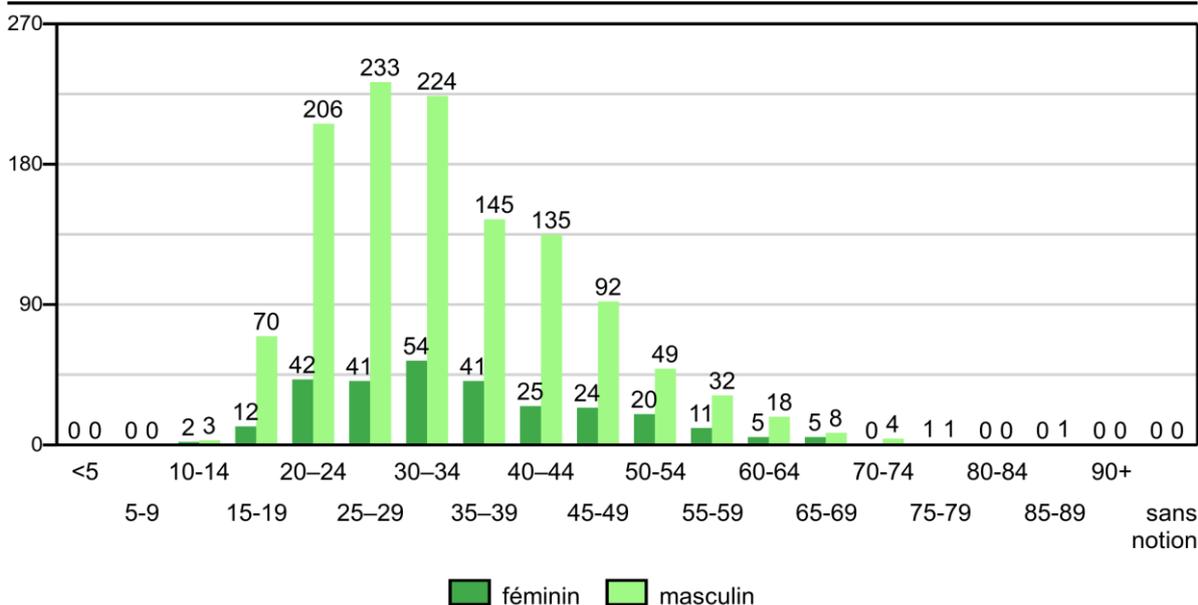
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2020

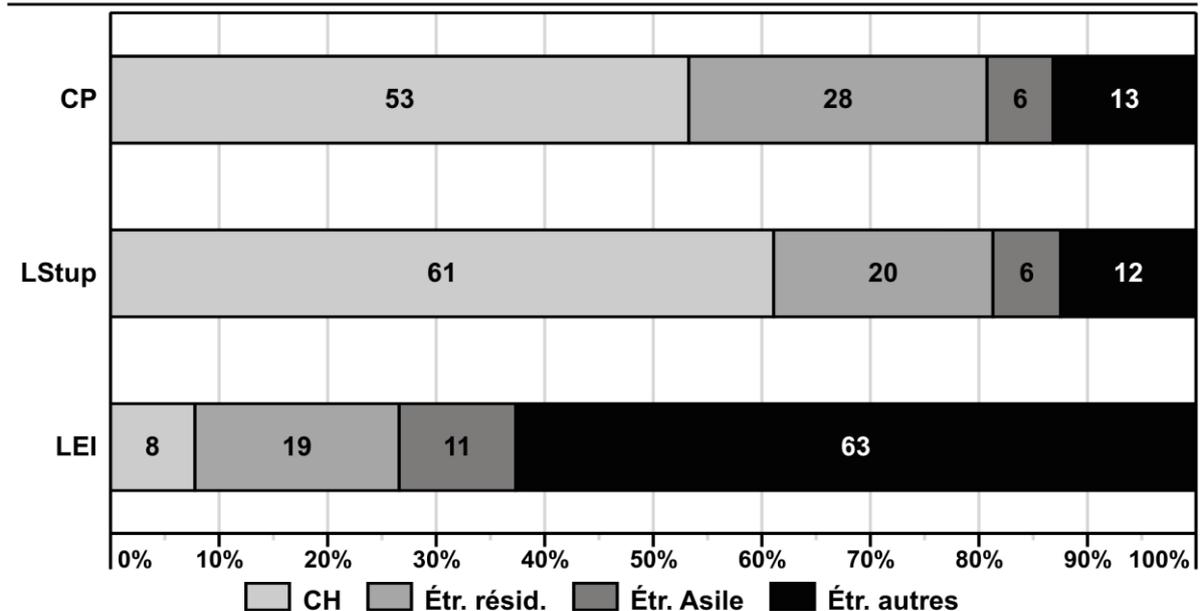
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEI: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers et l'intégration de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	9 304	7 516	567	1 221
Suisse	4 957	4 957		
Total étrangers	4 347	2 559	567	1 221
Allemagne	319	245	0	74
Italie	303	267	0	36
Roumanie	254	30	0	224
Kosovo	229	202	9	18
Algérie	228	32	53	143
Portugal	192	177	0	15
Érythrée	190	96	85	9
Turquie	184	162	13	9
Serbie-et-Monténégro	146	101	10	35
Géorgie	138	1	62	75
Macédoine	123	108	1	14
Maroc	116	35	26	55
France	115	63	0	52
Espagne	103	90	0	13
Afghanistan	100	17	81	2
Sri Lanka	96	86	9	1
Syrie	95	40	47	8
Tunisie	75	45	12	18
Somalie	70	30	36	4
Pologne	58	26	0	32
Irak	57	28	21	8
Brésil	53	46	0	7
Nigéria	51	14	4	33
Croatie	45	32	0	13
Bulgarie	41	14	0	27
Angola	41	25	13	3
Cameroun	41	38	0	3
Bosnie et Herzégovine	38	29	0	9
Iran	37	15	14	8
Libye	33	7	9	17
Albanie	32	3	0	29
Hongrie	32	20	0	12
Russie	32	12	5	15
Congo (Kinshasa)	31	22	6	3
Tchéquie	30	20	0	10
Slovaquie	28	18	0	10
Éthiopie	26	4	15	7

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
République dominicaine	26	23	0	3
Pays-Bas	25	13	0	12
Guinée	25	11	7	7
Royaume-Uni	23	11	0	12
Autriche	23	23	0	0
Congo (Brazzaville)	22	16	2	4
Chili	20	14	0	6
Chine	19	15	2	2
Moldova	16	1	2	13
Ukraine	15	7	1	7
Côte d'Ivoire	15	13	1	1
Sénégal	15	9	0	6
Égypte	15	10	1	4
Bélarus	13	2	5	6
Colombie	13	7	1	5
Cuba	13	11	1	1
Togo	12	10	0	2
États-Unis	12	3	0	9
Thaïlande	12	12	0	0
Slovénie	10	9	0	1
Pérou	10	7	1	2
Inde	10	7	1	2
Autres nationalités	201	125	11	65

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour**2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)****Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour**

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	5 049	4 105	316	628
Suisse	3 086	3 086		
Total étrangers	1 963	1 019	316	628
Algérie	162	13	32	117
Italie	154	137	0	17
Allemagne	146	128	0	18
Portugal	111	94	0	17
Albanie	99	1	0	98
Érythrée	78	32	40	6
Maroc	76	19	16	41
Afghanistan	67	9	56	2
Espagne	65	53	0	12
Turquie	65	59	4	2
Somalie	65	21	39	5
Nigéria	61	8	6	47
Géorgie	61	0	25	36
Kosovo	57	53	1	3
France	52	31	0	21
Tunisie	50	22	10	18
Serbie-et-Monténégro	38	29	3	6
Roumanie	34	6	0	28
Syrie	27	9	13	5
Macédoine	25	23	0	2

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Brésil	22	22	0	0
Éthiopie	20	1	13	6
Sri Lanka	20	18	1	1
Croatie	19	16	0	3
Bosnie et Herzégovine	18	17	0	1
Libye	18	1	7	10
Irak	18	6	11	1
Autriche	17	15	0	2
République dominicaine	17	13	0	4
Pologne	16	10	0	6
Guinée	16	6	4	6
Tchéquie	15	7	0	8
Iran	14	3	7	4
Pays-Bas	13	8	0	5
Hongrie	13	8	0	5
Slovaquie	12	6	0	6
Russie	12	6	3	3
Gambie	10	1	2	7
Thaïlande	10	9	0	1
Autres nationalités	170	99	23	48

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)
Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 504	400	162	942
Suisse	117	117		
Total étrangers	1 387	283	162	942
Algérie	143	4	11	128
Kosovo	82	31	4	47
Macédoine	68	23	1	44
Roumanie	61	5	0	56
Maroc	54	3	10	41
Serbie-et-Monténégro	52	8	2	42
Albanie	50	0	0	50
Nigéria	48	1	3	44
Allemagne	44	23	0	21
Érythrée	38	5	24	9
Italie	36	18	0	18
Turquie	36	22	5	9
Afghanistan	35	2	24	9
Portugal	29	11	0	18
Tunisie	29	1	5	23
Géorgie	26	0	5	21
Somalie	25	1	17	7
Irak	25	5	6	14
France	23	5	0	18
Pologne	22	3	0	19
Espagne	20	7	0	13
Sri Lanka	20	9	8	3
Brésil	19	10	0	9

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Royaume-Uni	18	7	0	11
Éthiopie	18	1	8	9
Bulgarie	17	2	0	15
Bosnie et Herzégovine	17	2	0	15
Guinée	16	2	3	11
Syrie	16	7	6	3
Gambie	15	1	1	13
Iran	15	0	4	11
Hongrie	13	3	0	10
Pakistan	13	3	3	7
Angola	12	8	2	2
Chine	12	1	3	8
Libye	11	0	4	7
Tchéquie	10	5	0	5
Cameroun	10	3	0	7
Sénégal	10	0	0	10
Autres nationalités	179	41	3	135

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	615	232	101	43	111	44	1 146
Suisses	415	143	71	20	77	25	751
Étrangers	200	89	30	23	34	19	395
résidents	144	65	21	15	23	12	280
asile	33	19	7	5	7	2	73
autres	23	5	2	3	4	5	42
Total adultes	4 251	1 670	778	444	722	293	8 158
Suisses	2 199	864	367	234	386	156	4 206
Étrangers	2 052	806	411	210	336	137	3 952
résidents	1 230	512	192	107	178	59	2 278
asile	248	93	45	30	59	20	495
autres	574	201	174	73	99	58	1 179

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	349	184	54	20	25	9	641
Suisses	255	150	41	14	16	3	479
Étrangers	94	34	13	6	9	6	162
résidents	73	27	7	4	6	3	120
asile	9	5	4	2	3	2	25
autres	12	2	2	0	0	1	17
Total adultes	2 423	991	415	187	277	115	4 408
Suisses	1 416	596	242	104	174	75	2 607
Étrangers	1 007	395	173	83	103	40	1 801
résidents	515	208	65	46	47	18	899
asile	146	53	30	18	32	12	291
autres	346	134	78	19	24	10	611

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de

la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	15	8	3	1	3	2	32
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	15	8	3	1	3	2	32
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	1	1	1	1	3	1	8
autres	14	7	2	0	0	1	24
Total adultes	867	396	105	28	46	30	1 472
Suisses	99	17	1	0	0	0	117
Étrangers	768	379	104	28	46	30	1 355
résidents	225	43	10	5	0	0	283
asile	85	17	13	2	17	20	154
autres	458	319	81	21	29	10	918

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	16 866	2 487	753	258	254	27

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

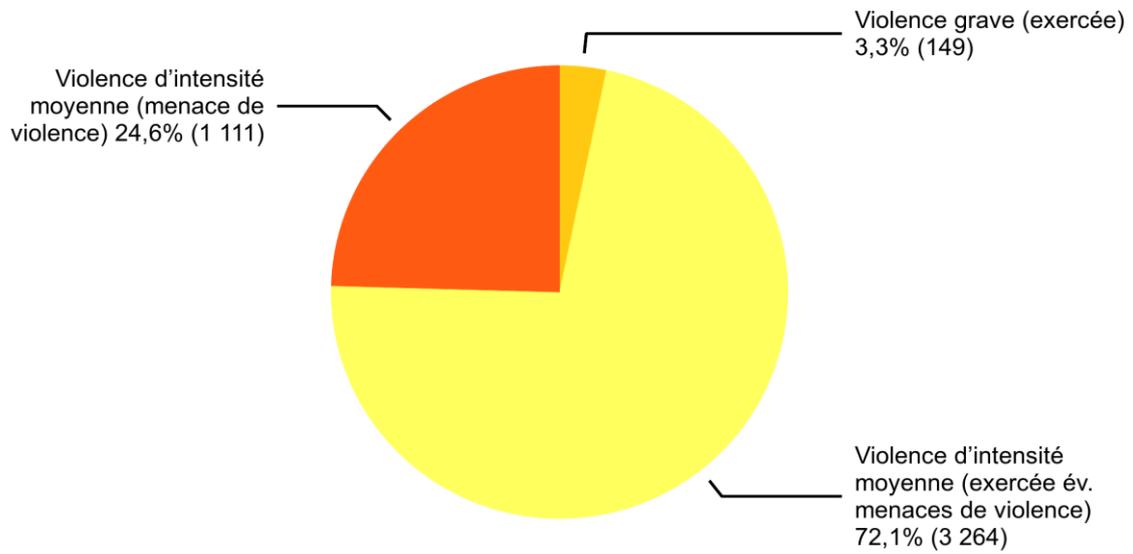
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total violence	4 041	87,1%	4 524	87,4%	12%
Violence grave (exercée)	128	84,4%	149	86,6%	16%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	84,6%	11	100,0%	-15%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	71,4%	8	100,0%	14%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec violence physique	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Homicides autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	45	82,2%	65	84,6%	44%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	14	92,9%	17	100,0%	21%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	100,0%	3	100,0%	50%
Lés. corp. graves avec violence physique	20	85,0%	26	88,5%	30%
Lés. corp. graves autre instrument	8	62,5%	11	36,4%	38%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0,0%	7	100,0%	600%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	70	85,7%	73	86,3%	4%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 875	87,1%	3 264	86,6%	14%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	611	84,1%	682	85,8%	12%
Voies de fait (Art. 126)	1 200	92,0%	1 262	93,6%	5%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	110	98,2%	103	98,1%	-6%
<i>Nombre d'affaires</i>	22	–	25	–	14%
Participation à agression (Art. 134) ¹	79	84,8%	116	91,4%	47%
<i>Nombre d'affaires</i>	32	–	41	–	28%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	190	37,9%	237	40,1%	25%
Contrainte (Art. 181)	164	95,1%	141	78,7%	-14%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	25	84,0%	42	95,2%	68%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	49	93,9%	43	79,1%	-12%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	445	93,5%	630	89,8%	42%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	2	0,0%	7	85,7%	250%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 038	87,4%	1 111	89,8%	7%
Menaces (Art. 180)	943	94,9%	1 028	94,9%	9%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	95	12,6%	83	26,5%	-13%

© OFS, Neuchâtel 2020

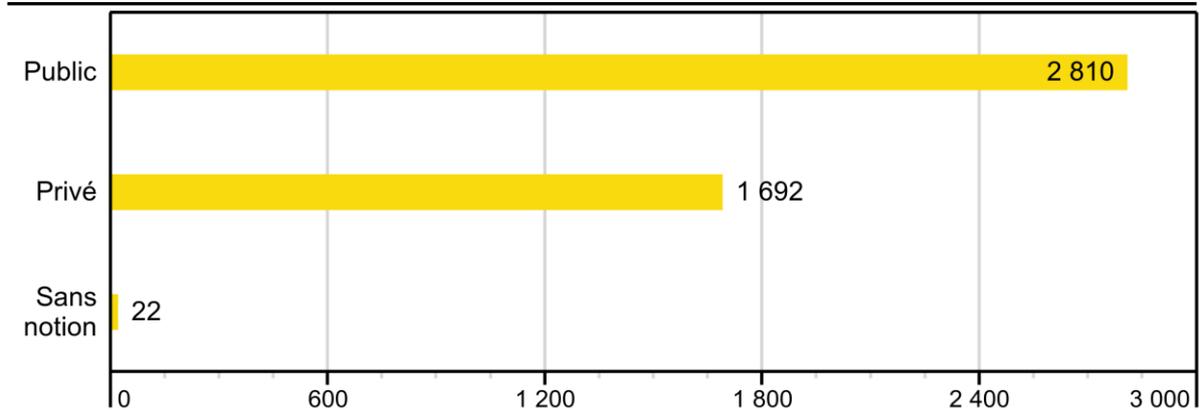
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

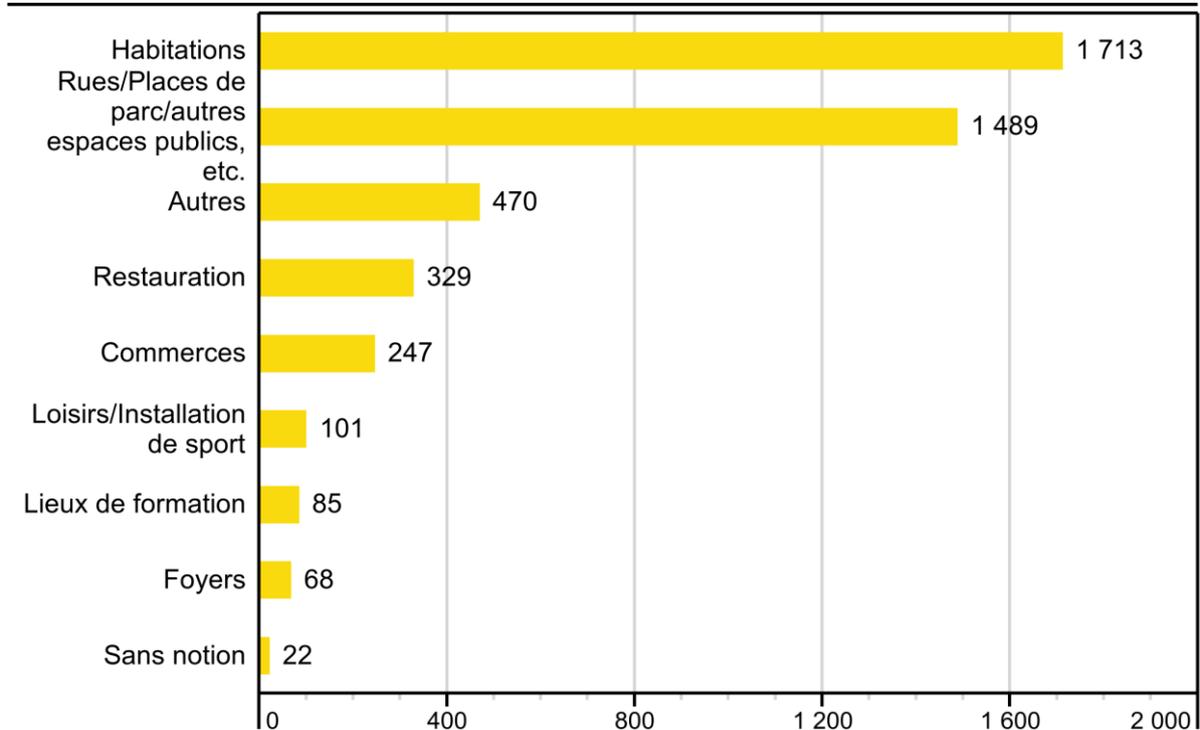
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

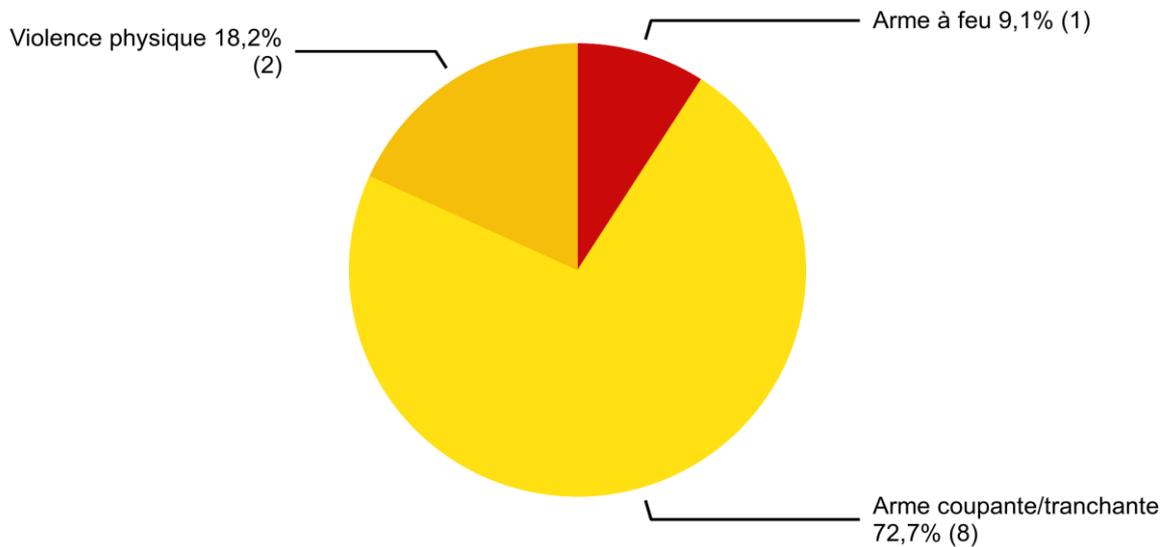
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2020

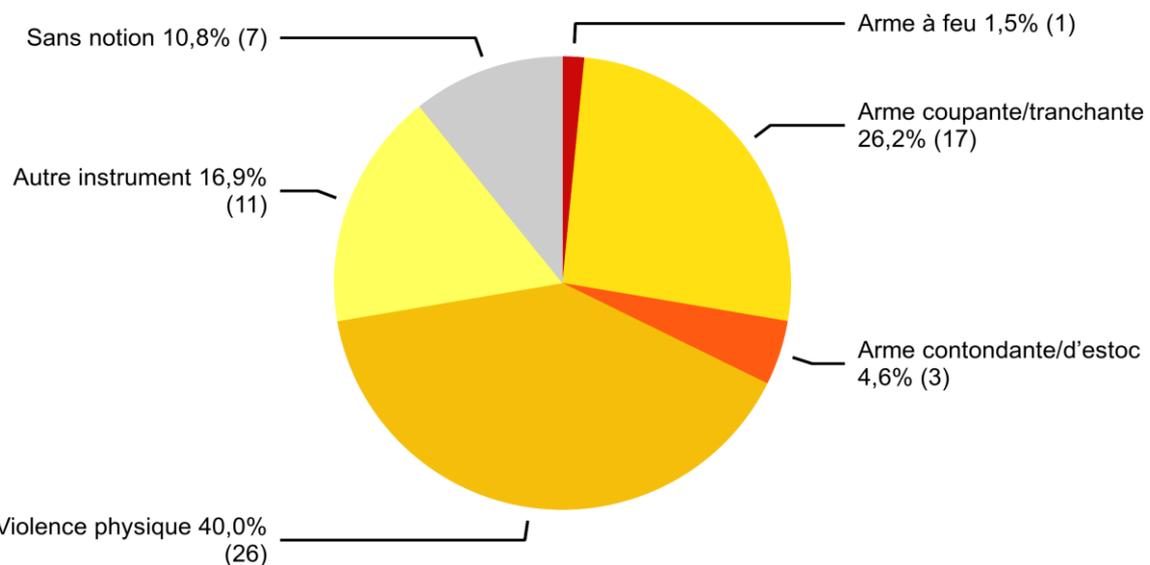
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 704	264	529	1 911	2 241	1 202	900
Violence grave (exercée)	135	14	41	80	126	69	37
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	0	2	11	12	7	4
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	9	0	1	8	9	6	3
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	3	0	1	2	2	1	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	61	6	23	32	54	36	19
Lés. corp. grav. arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	17	2	5	10	15	9	4
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	3	0	2	1	3	2	0
Lés. corp. grav. violence physique	35	4	15	16	32	22	13
Lés. corp. graves autre instrument	4	0	1	3	2	3	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	61	8	16	37	60	26	14
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 246	229	463	1 554	1 857	990	747
Lésions corporelles simples (Art. 123)	581	71	151	359	509	274	207
Voies de fait (Art. 126)	1 131	88	138	905	880	508	431
Participation à rixe (Art. 133)	98	18	48	32	91	57	37
Participation à agression (Art. 134)	102	28	40	34	99	58	42
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	115	29	54	32	112	67	32
Contrainte (Art. 181)	127	12	22	93	97	44	32
Mariage forcé (Art. 181a)	1	0	0	1	1	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	43	0	11	32	38	21	12
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	4	7	21	31	14	11
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	325	28	97	200	281	99	49
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	7	6	0	1	7	3	2
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	892	55	120	717	760	434	344
Menaces (Art. 180)	870	50	118	702	744	424	338
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	22	5	2	15	16	10	6

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Age			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 462	319	511	2 583	2 087	1 335	40
Violence grave (exercée)	145	25	39	80	59	86	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	11	3	0	8	5	6	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	2	0	6	4	4	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1	1	1	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	65	10	13	41	54	11	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	17	6	3	8	16	1	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	0	2	1	3	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	26	4	7	15	20	6	0
Lés. corp. graves autre instrument	11	0	1	9	10	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	7	0	0	7	4	3	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	69	12	26	31	0	69	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 777	269	417	2 059	1 732	1 022	23
Lésions corporelles simples (Art. 123)	671	60	155	453	466	205	0
Voies de fait (Art. 126)	1 210	121	143	945	602	608	0
Rixe (Art. 133)	70	14	36	20	64	6	0
Agression (Art. 134)	63	5	28	30	60	3	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	247	32	58	137	176	51	20
Contrainte (Art. 181)	140	15	18	106	73	66	1
Mariage forcé (Art. 181a)	1	1	0	0	0	1	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	48	16	11	21	17	31	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	43	17	10	16	11	32	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	497	0	10	476	418	77	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	7	4	0	3	5	2	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 079	70	145	847	528	534	17
Menaces (Art. 180)	995	64	132	794	478	512	5
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	84	6	13	53	50	22	12

© OFS, Neuchâtel 2020

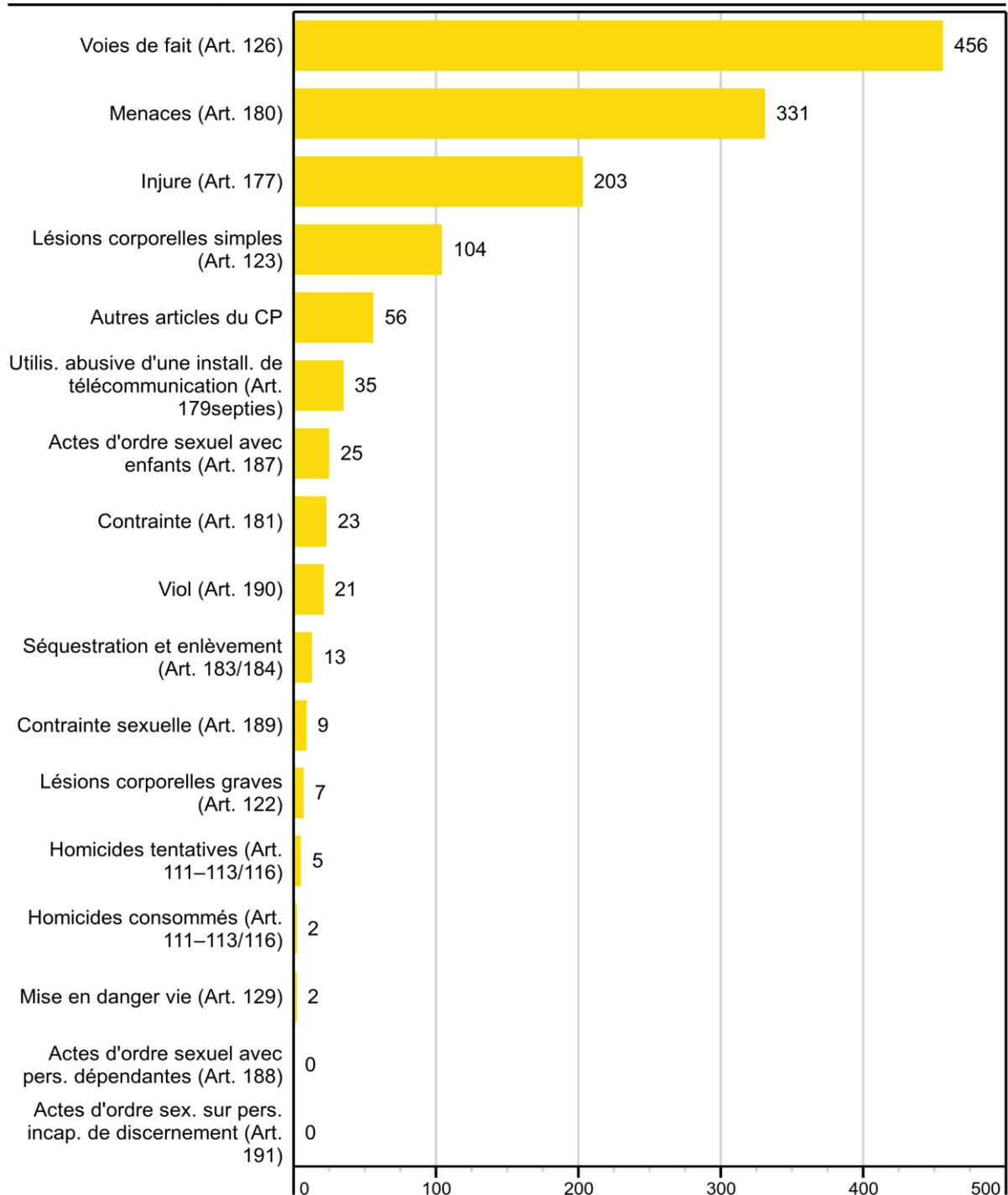
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2018	2019	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 232	1 292	5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	2	-33%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	5	400%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	7	250%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	87	104	20%
Voies de fait (Art. 126)	459	456	-1%
Mise en danger vie (Art. 129)	4	2	-50%
Injure (Art. 177)	197	203	3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	26	35	35%
Menaces (Art. 180)	322	331	3%
Contrainte (Art. 181)	29	23	-21%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	13	117%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	27	25	-7%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	1	0	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	9	29%
Viol (Art. 190)	19	21	11%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	0	-100%
Autres articles du CP ²	40	56	40%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

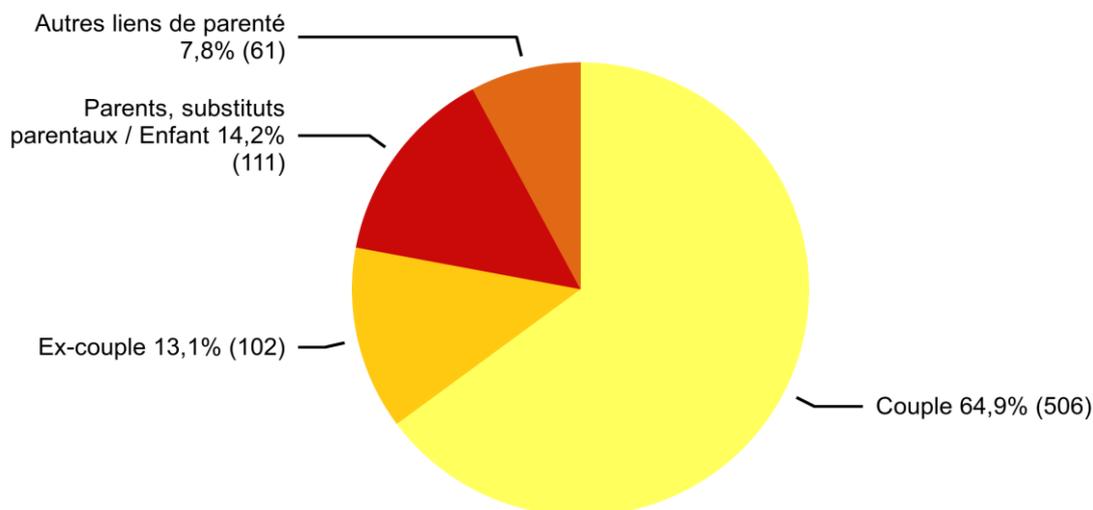
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 25% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

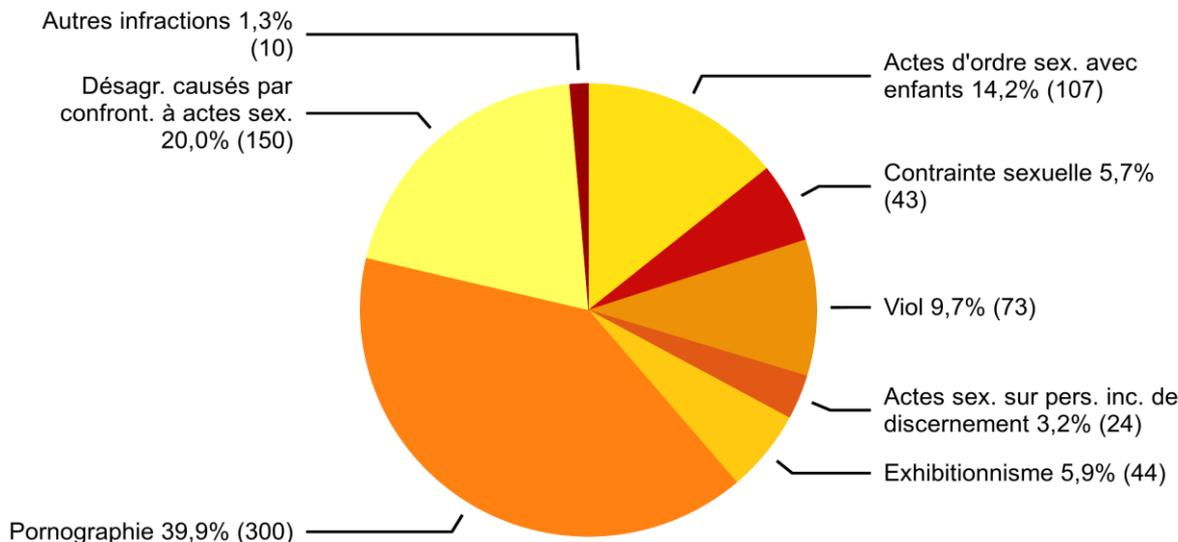
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

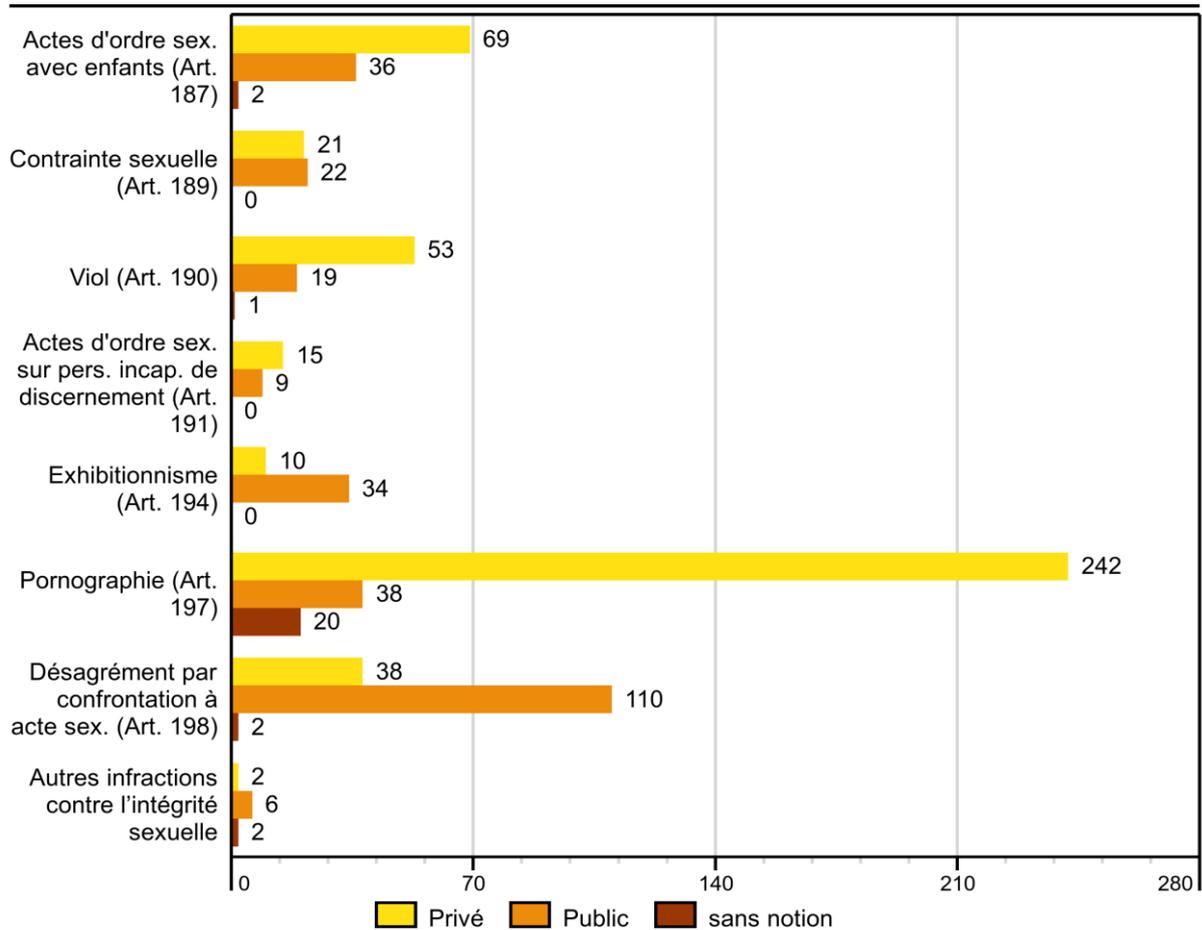
	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	620	85,2%	751	85,4%	21%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	83	95,2%	107	87,9%	29%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	49	93,9%	43	79,1%	-12%
Viol (Art. 190)	70	85,7%	73	86,3%	4%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	16	75,0%	24	83,3%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	56	58,9%	44	61,4%	-21%
Pornographie (Art. 197)	163	96,9%	300	96,3%	84%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	161	73,9%	150	70,0%	-7%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	22	95,5%	10	90,0%	-55%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

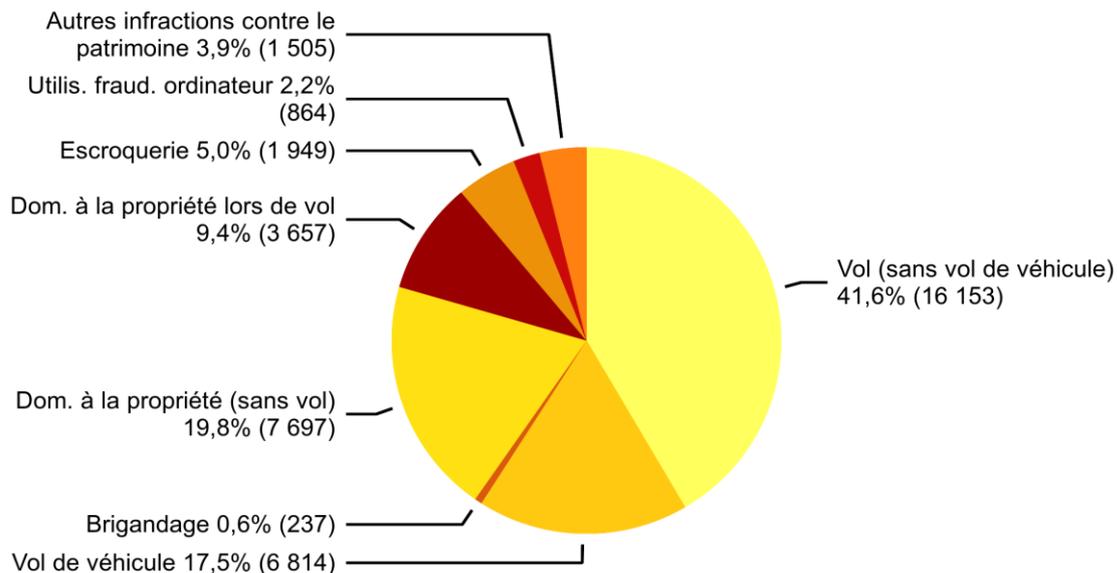
L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	36 200	22,6%	38 876	25,3%	7%
Appropri. illégitime (Art. 137)	290	23,4%	212	25,5%	-27%
Abus de confiance (Art. 138)	156	88,5%	161	88,8%	3%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	14 685	29,5%	16 153	32,0%	10%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 821	5,0%	6 814	4,8%	0%
Brigandage (Art. 140)	190	37,9%	237	40,1%	25%
Soustraction de chose (Art. 141)	40	82,5%	62	80,6%	55%
Soustraction de données (Art. 143)	144	11,8%	105	16,2%	-27%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	44	20,5%	82	17,1%	86%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 126	14,1%	7 697	14,2%	8%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	3 575	16,4%	3 657	25,5%	2%
Escroquerie (Art. 146)	1 836	52,8%	1 949	47,2%	6%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	656	26,7%	864	34,0%	32%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	51	90,2%	52	88,5%	2%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	51	94,1%	53	94,3%	4%
Extorsion et chantage (Art. 156)	97	12,4%	90	31,1%	-7%
Gestion déloyale (Art. 158)	17	94,1%	13	92,3%	-24%
Détournement de salaire (Art. 159)	37	89,2%	42	81,0%	14%
Recel (Art. 160)	111	95,5%	135	99,3%	22%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	30	93,3%	47	100,0%	57%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	83	96,4%	121	100,0%	46%
Autres infractions contre le patrimoine	160	40,0%	330	80,6%	106%

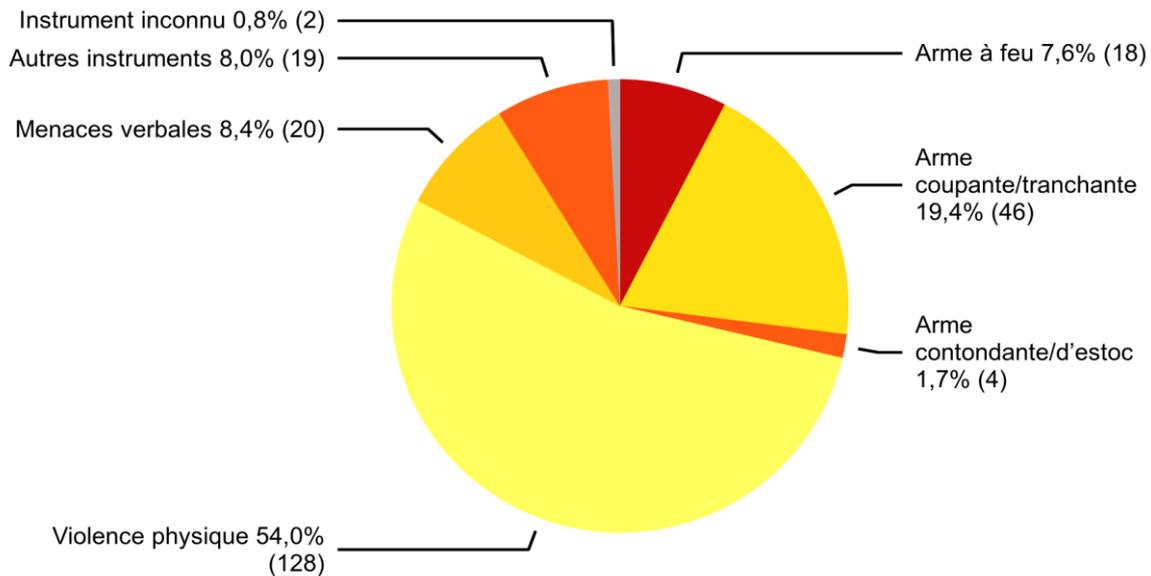
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	190	37,9%	237	40,1%	25%
Arme à feu	36	47,2%	18	44,4%	-50%
Arme coupante/tranchante	40	37,5%	46	34,8%	15%
Arme contondante/d'estoc	4	0,0%	4	50,0%	0%
Violence physique	78	37,2%	128	35,2%	64%
Menaces verbales	9	44,4%	20	80,0%	122%
Autres instruments	21	33,3%	19	36,8%	-10%
Instrument inconnu	2	0,0%	2	50,0%	0%

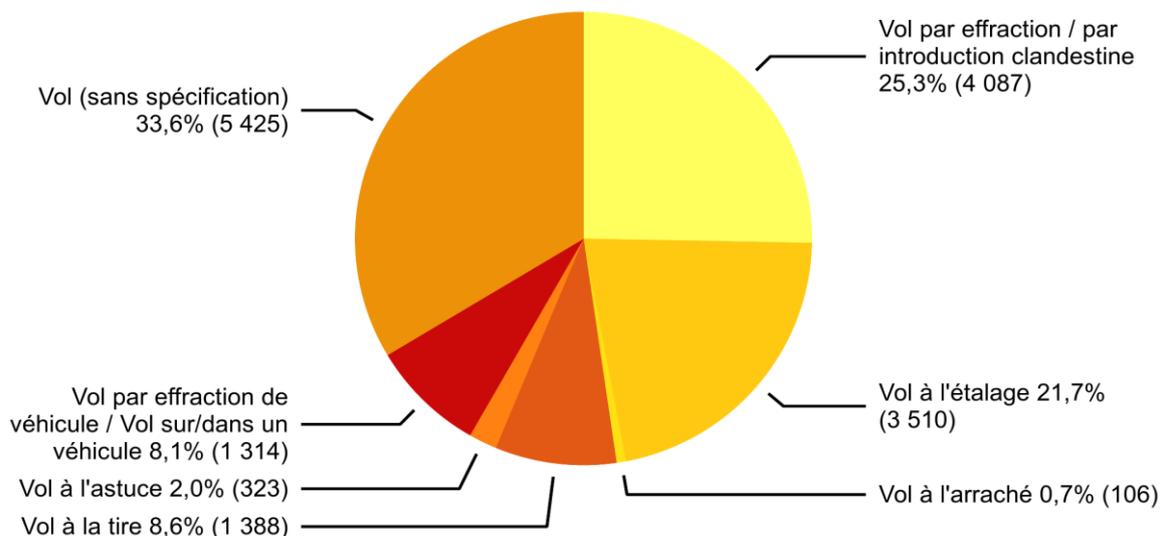
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	14 685	29,5%	16 153	32,0%	10%
Vol (sans spécification)	4 937	13,7%	5 425	14,7%	10%
Vol par effraction	2 932	16,7%	3 004	24,7%	2%
Vol par introduction clandestine	1 001	24,6%	1 083	15,2%	8%
Vol à l'étalage	2 989	89,9%	3 510	88,7%	17%
Vol à l'arraché	84	20,2%	106	17,0%	26%
Vol à la tire	1 381	4,4%	1 388	3,9%	1%
Vol à l'astuce	252	19,8%	323	19,8%	28%
Vol par effraction de véhicule	502	7,4%	499	18,8%	-1%
Vol sur/dans un véhicule	607	11,9%	815	13,9%	34%

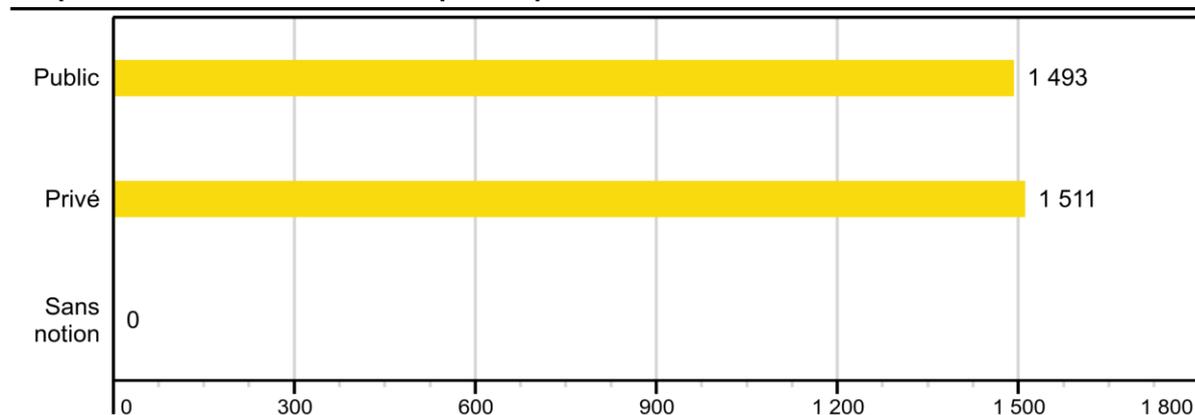
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

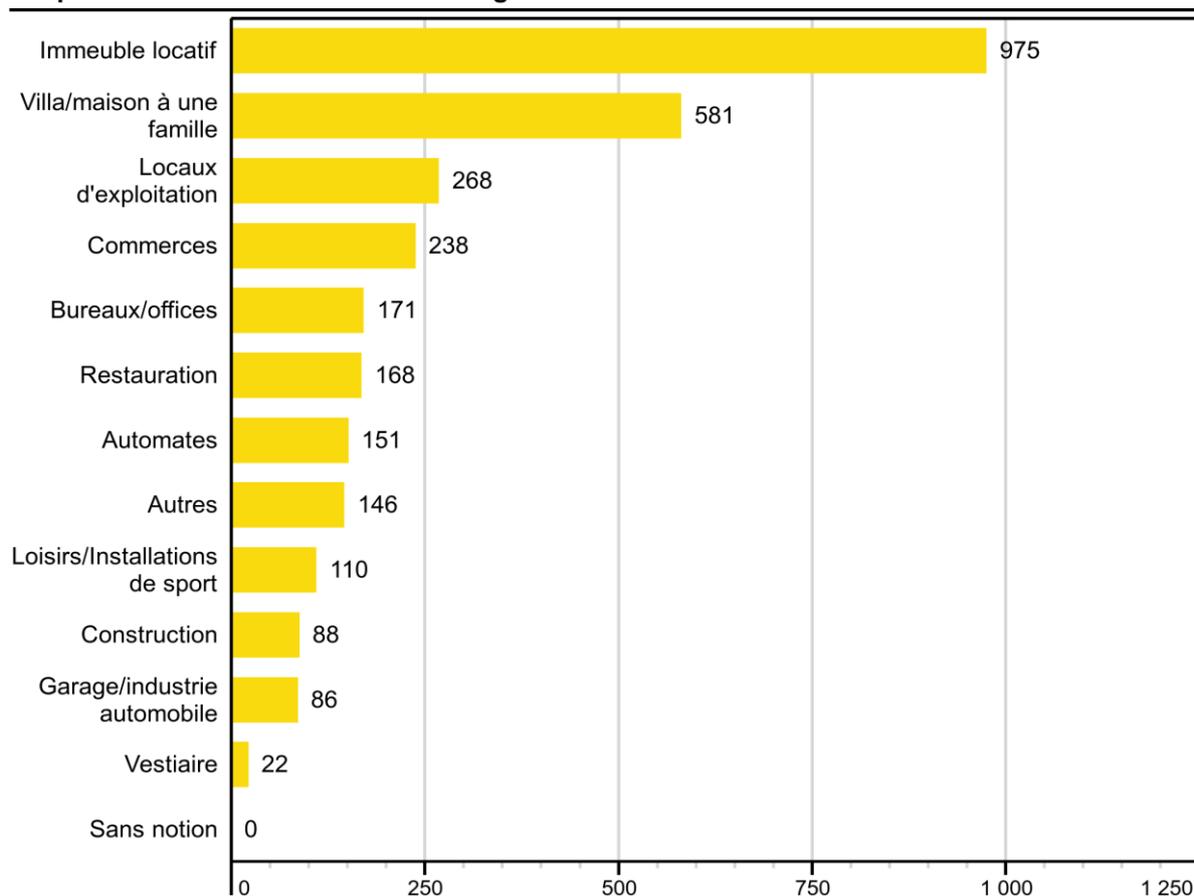
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

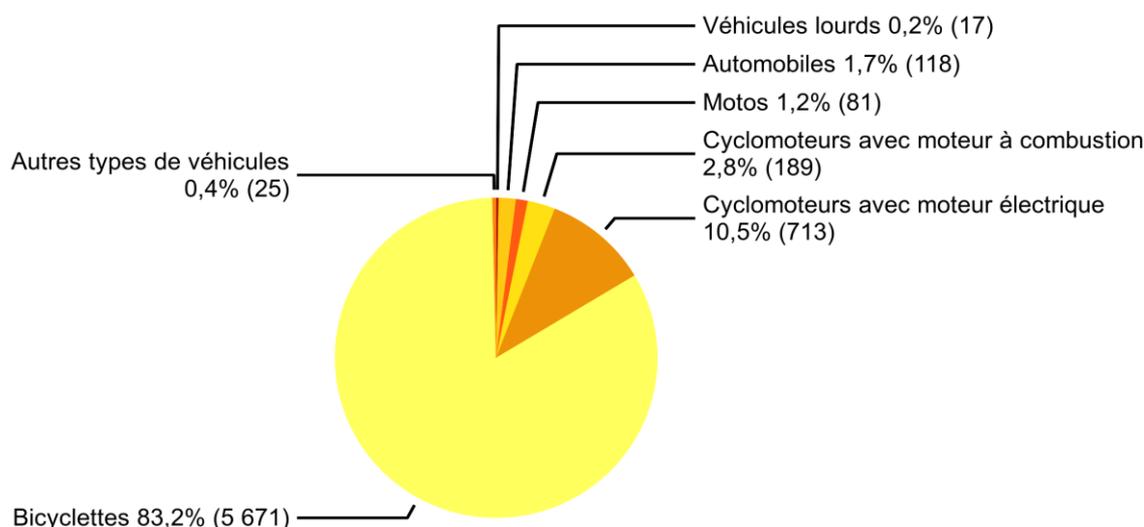
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	6 821	5,0%	6 814	4,8%	0%
Véhicules lourds	16	56,3%	17	35,3%	6%
Automobiles	150	58,0%	118	61,0%	-21%
Motos	94	13,8%	81	25,9%	-14%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	236	14,0%	189	6,9%	-20%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	550	8,7%	713	8,4%	30%
Bicyclettes	5 741	2,6%	5 671	2,6%	-1%
Autres véhicules	34	14,7%	25	24,0%	-26%

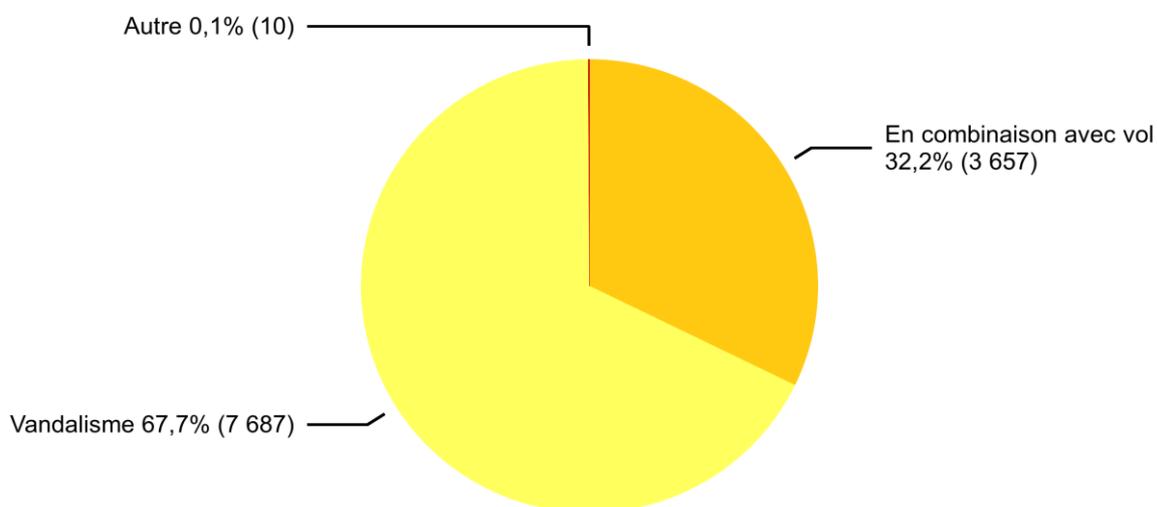
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

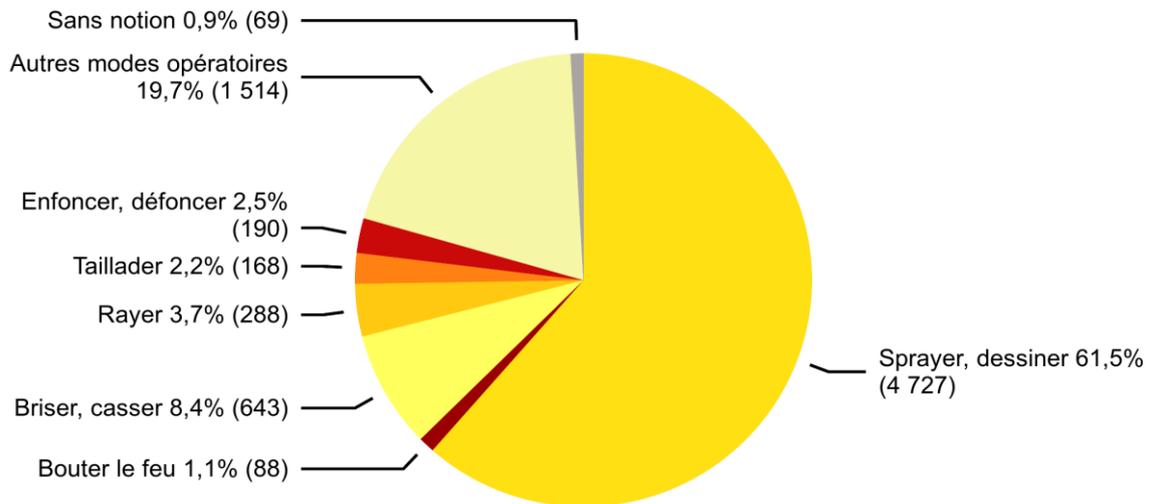
	2018		2019		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	10 701	14,9%	11 354	17,8%	6%
En combinaison avec vol	3 575	16,4%	3 657	25,5%	2%
Vandalisme	7 117	14,0%	7 687	14,1%	8%
Autre	9	77,8%	10	70,0%	11%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2020

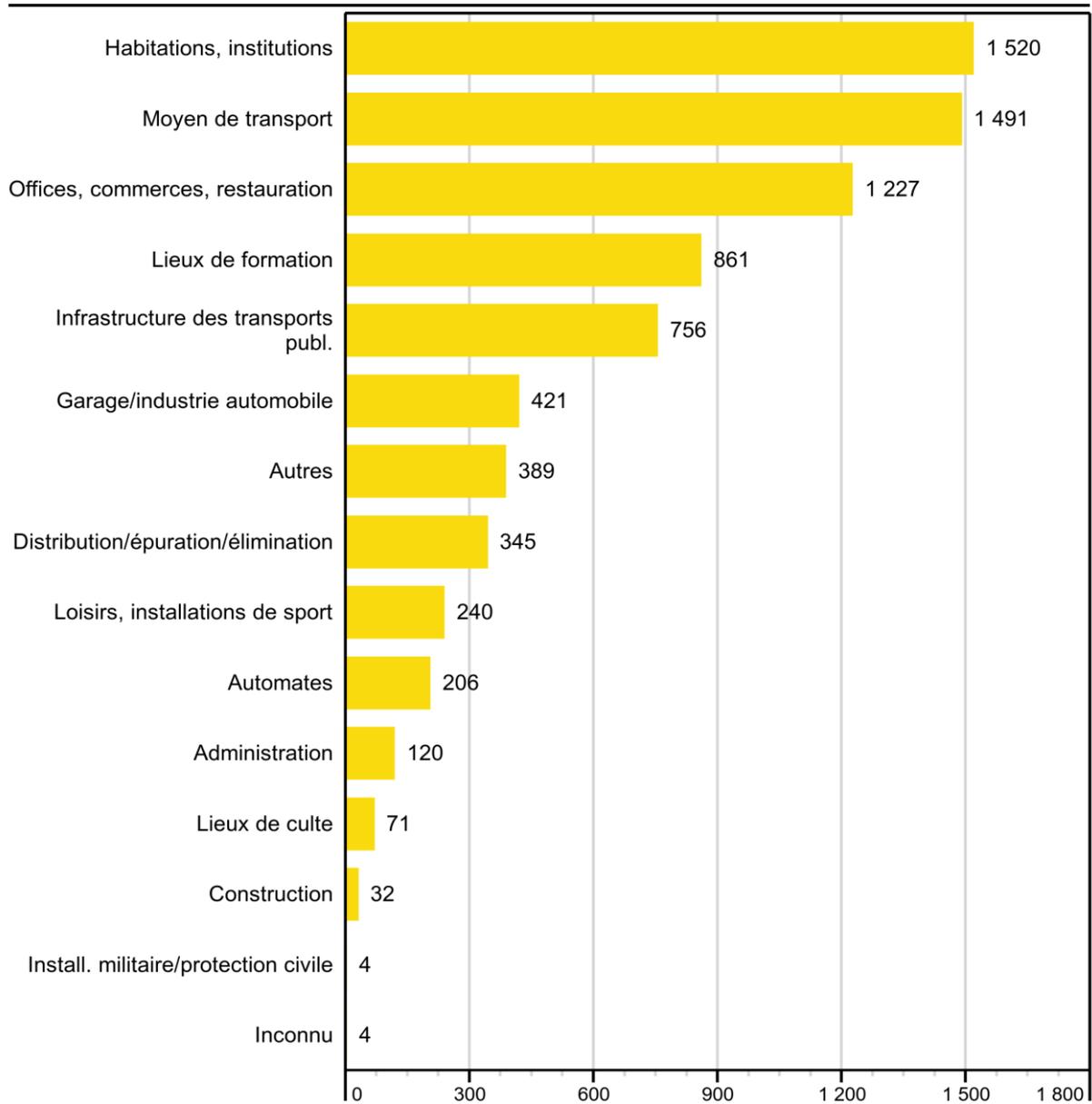
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

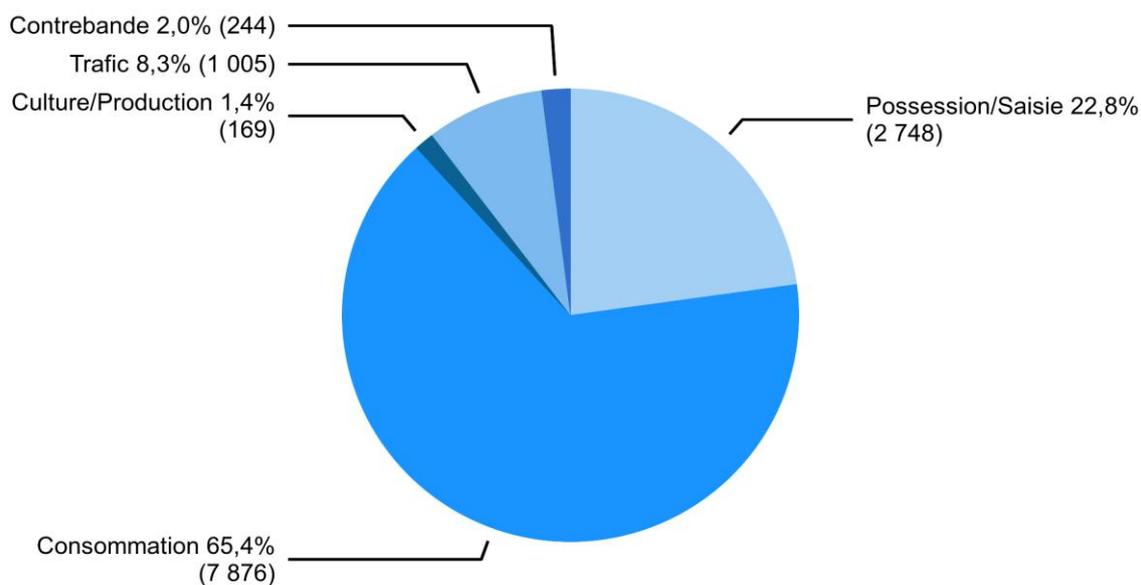
© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	12 114	98,8%	12 043	98,8%	-1%
Total possession/saisie	2 812	95,2%	2 748	94,9%	-2%
Possession/saisie contravention	2 142	95,8%	2 130	95,4%	-1%
Possession/saisie délit	550	92,2%	543	92,6%	-1%
Possession/saisie crime	120	99,2%	75	98,7%	-38%
Total consommation	7 828	100,0%	7 876	100,0%	1%
Total culture/production	207	99,5%	169	98,8%	-18%
Culture/production contravention	114	99,1%	113	98,2%	-1%
Culture/production délit	84	100,0%	47	100,0%	-44%
Culture/production crime	9	100,0%	9	100,0%	0%
Total trafic	923	99,5%	1 005	99,7%	9%
Trafic délit	712	99,3%	830	99,8%	17%
Trafic crime	211	100,0%	175	99,4%	-17%
Total contrebande	344	98,5%	244	98,4%	-29%
Importation, exportation, transit contravention ³	–	–	6	100,0%	–
Importation, exportation, transit délit	300	98,3%	225	98,2%	-25%
Importation, exportation, transit crime	44	100,0%	13	100,0%	-70%
Total autres infractions à la LStup³	–	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LStup délit	–	–	0	–	–

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

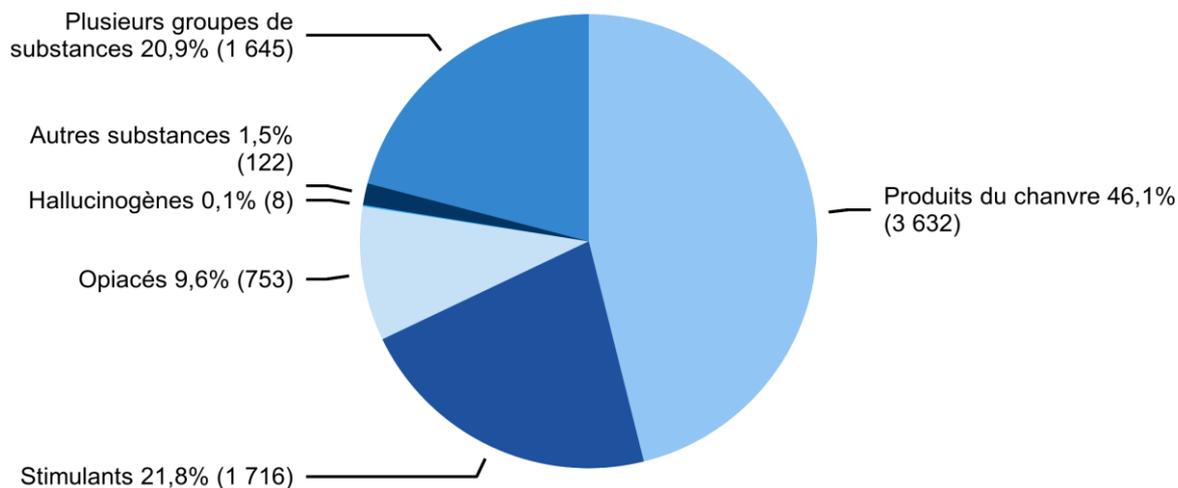
³ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2020

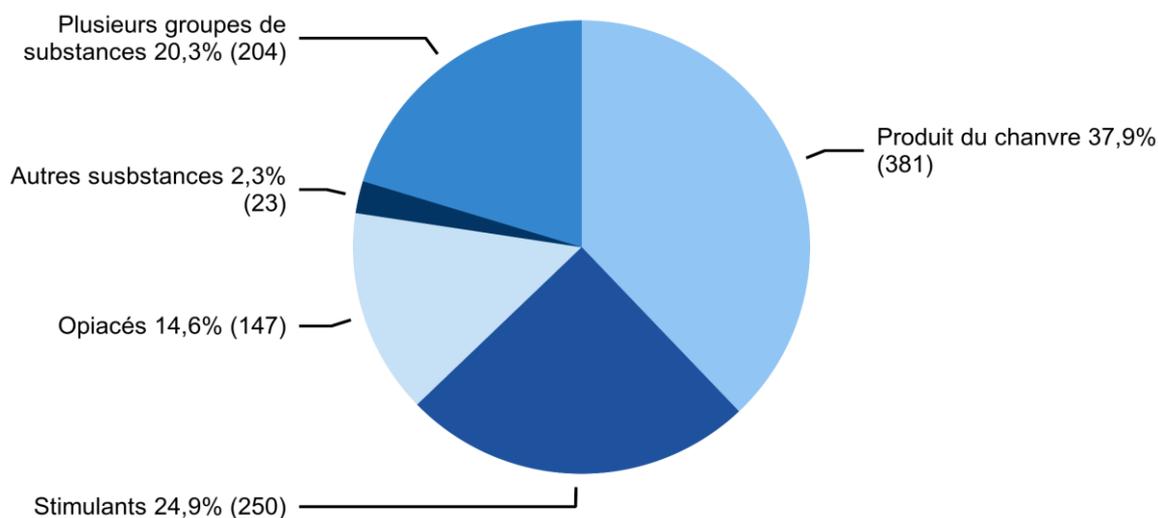
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 424	0	34	359	277	465	326	470	288	174	31	0
Étrangers	1 632	0	13	121	161	397	275	425	182	53	5	0
résidents	817	0	12	83	71	142	117	226	120	43	3	0
asile	300	0	1	22	56	105	56	42	14	2	2	0
autres	515	0	0	16	34	150	102	157	48	8	0	0
Suissesses	438	1	10	61	46	63	57	96	53	45	6	0
Étrangères	152	0	5	13	14	30	22	39	21	8	0	0
résidents	127	0	5	13	12	23	15	33	18	8	0	0
asile	3	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0
autres	22	0	0	0	1	7	6	5	3	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	321	0	5	40	25	54	38	79	41	29	10	0
Étrangers	361	0	3	19	38	99	66	80	41	14	1	0
résidents	122	0	3	10	10	17	13	30	27	12	0	0
asile	66	0	0	7	12	25	11	8	1	1	1	0
autres	173	0	0	2	16	57	42	42	13	1	0	0
Suissesses	55	0	0	3	0	7	6	15	12	11	1	0
Étrangères	22	0	0	0	1	2	1	8	8	2	0	0
résidents	20	0	0	0	0	2	1	7	8	2	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	497	92	24	10	16	2	641
Suisses	378	73	14	7	7	0	479
Étrangers	119	19	10	3	9	2	162
résidents	92	15	4	3	5	1	120
asile	13	4	4	0	4	0	25
autres	14	0	2	0	0	1	17
Total adultes	3 424	520	159	87	151	67	4 408
Suisses	2 021	310	93	46	94	43	2 607
Étrangers	1 403	210	66	41	57	24	1 801
résidents	718	100	27	23	20	11	899
asile	178	49	21	12	23	8	291
autres	507	61	18	6	14	5	611

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2018	2019	Différence
Hommes	3	5	67%
Femmes	3	3	0%
Adultes	6	8	33%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	4	5	25%
Étrangers/ères	2	3	50%
Total décès dus à la drogue	6	8	33%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	58	4	2,248	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	21	–	–	–	4 670
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	81	–	–	–	6 778
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	12	–	0,480	–	1 622
Haschisch	308	4	15,871	–	–
Huile de haschisch	3	–	0,182	25	–
Marijuana	597	99	118,848	–	162
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	167	14	3,277	–	–
Crack	1	–	0,005	–	–
Ecstasy	112	1 233	0,065	–	–
Khat	1	–	5,000	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	936	–	22,703	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	43	3 489	0,392	–	–
Méphédrone	1	–	0,010	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	830	–	33,818	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	1	–	0,007	–	–
Méthadone	8	2	0,103	591	–
Autres produits de substitution	1	3	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	15	9	0,184	–	–
LSD	19	218	0,001	15	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	4	17	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	1	–	0,036	–	–
Autres substances stupéfiantes	3	1	0,026	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	272	2 659	0,140	13	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	25	–	18,397	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

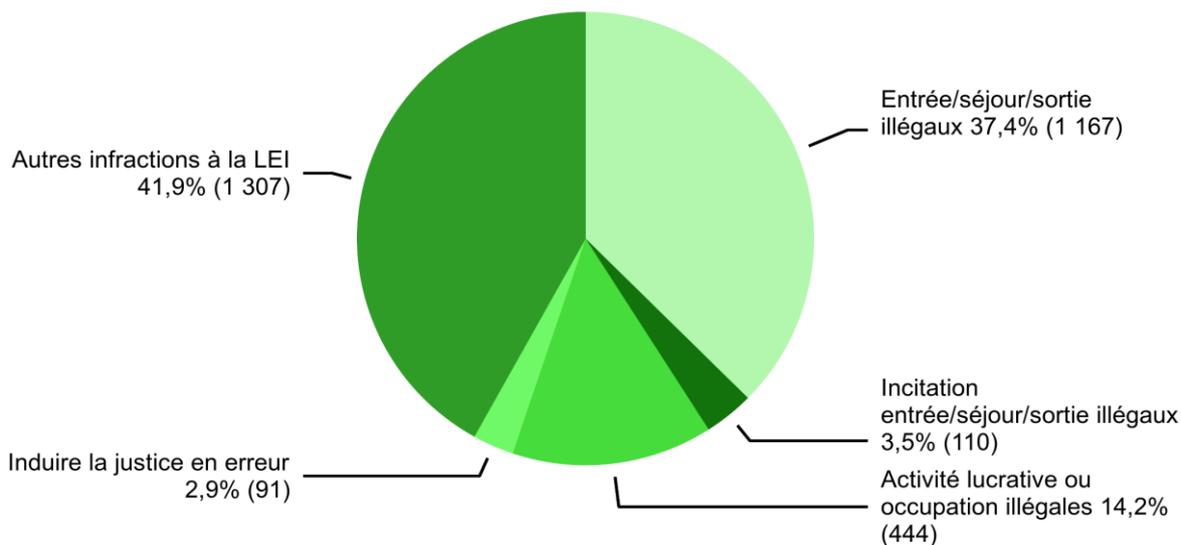
© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

3.10.1 Loi sur les étrangers et l'intégration: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général infractions à la LEI	2 655	100,0%	3 119	100,0%	17%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	987	100,0%	1 167	100,0%	18%
Entrée illégale (y.c. par négligence)	313	100,0%	393	100,0%	26%
Séjour illégal (y.c. par négligence)	663	100,0%	770	100,0%	16%
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	6	100,0%	2	100,0%	-67%
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	80	100,0%	110	100,0%	38%
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	73	100,0%	99	100,0%	36%
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	–	–	7	100,0%	–
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	1	100,0%	4	100,0%	300%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁴	6	100,0%	–	–	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	587	100,0%	444	100,0%	-24%
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	352	100,0%	277	100,0%	-21%
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	43	100,0%	41	100,0%	-5%
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	189	100,0%	124	100,0%	-34%
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Total induire la justice en erreur	79	100,0%	91	100,0%	15%
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	65	100,0%	87	100,0%	34%
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	14	100,0%	4	100,0%	-71%
Total autres infractions à la LEI	922	100,0%	1 307	99,9%	42%
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	759	100,0%	1 089	100,0%	43%
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	123	100,0%	140	100,0%	14%
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	6	100,0%	2	100,0%	-67%
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	4	100,0%	5	100,0%	25%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	25	100,0%	39	100,0%	56%
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	0	–	–
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	17	94,1%	–
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	12	100,0%	–
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	1	100,0%	–
Autres infractions à la LEI	5	100,0%	2	100,0%	-60%

© OFS, Neuchâtel 2020

⁴ Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Code pénal (CP)	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094	53 942
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114	12 043
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655	3 119

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général du Code pénal	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094	53 942
Total vie et intégrité corporelle	2 300	2 177	2 160	2 253	2 139	2 217	2 391
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	10	5	4	6	6	7	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	8	3	12	9	3	6	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	78	70	88	51	81	45	65
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	641	571	669	615	611	682
Total patrimoine	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200	38 876
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685	16 153
dont vol par effraction	6 202	4 840	4 332	4 240	3 474	2 932	3 004
dont vol à l'arrachée	170	91	83	89	71	84	106
Vol de véhicule (Art. 139) ⁵	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821	6 814
Brigandage (Art. 140)	341	230	209	230	199	190	237
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126	7 697
Escroquerie (Art. 146)	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836	1 949
Extorsion et chantage (Art. 156)	138	148	162	135	80	97	90
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	132	149	101	150	173	136	225
Total honneur, domaine secret ou privé	1 377	1 473	1 465	1 789	1 981	1 893	2 194
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	238	253	274	297	298	318	308
Total liberté	8 067	6 833	7 187	7 115	6 142	5 870	6 317
Menaces (Art. 180)	945	883	836	1 009	878	943	1 028
Contrainte (Art. 181)	164	199	182	273	228	164	141
Traite d'êtres humains (Art. 182)	15	0	1	7	1	7	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	40	21	26	20	19	25	42
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	550	516	511	520	449	571	628
Total intégrité sexuelle	605	612	533	600	590	620	751
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	118	136	111	106	97	83	107
Viol (Art. 190)	55	65	58	72	78	70	73
Exhibitionnisme (Art. 194)	56	42	32	63	48	56	44
Pornographie (Art. 197)	165	183	148	106	153	163	300
Total danger collectif	335	349	344	347	312	269	312
Incendie intentionnel (Art. 221)	107	97	122	114	90	81	84
Total autorité publique	1 571	1 322	1 151	1 173	1 373	1 425	1 594
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	586	481	382	425	503	445	630
Total administration de la justice	191	194	204	275	260	407	534
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	64	64	79	118	134	254	389
Autres Code pénal	1 141	976	960	926	849	1 193	973

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁵ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	32 458	27 489	25 802	25 505	23 428	24 297	26 298
Arrondissement administratif Biel/Bienne	11 077	9 280	9 462	9 570	8 411	8 045	9 092
Arrondissement administratif Thoun	4 706	4 832	4 254	4 077	3 780	3 434	3 625
Arrondissement administratif Emmental	3 341	3 065	3 193	3 235	3 068	2 887	2 940
Arrondissement administratif Haute-Argovie	4 177	3 741	3 328	3 112	2 610	2 839	2 789
Arrondissement administratif Seeland	3 522	2 989	2 612	2 513	2 581	2 355	2 613
Arrondissement administratif Jura bernois	2 626	2 668	2 645	2 417	2 283	1 943	2 203
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 751	2 473	2 280	2 195	2 071	2 035	2 051
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 420	1 335	1 357	1 267	1 432	1 216	1 292
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	573	471	490	444	400	431	439
Inconnu BE	571	483	512	508	444	612	600

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bern	21 383	17 936	16 746	16 463	14 625	16 020	17 325
Biel/Bienne	8 493	7 137	7 222	7 076	6 088	5 965	6 701
Thun	3 016	3 034	2 647	2 553	2 377	2 232	2 253
Köniz	2 418	1 815	1 658	1 790	1 749	1 573	1 744
Langenthal	1 550	1 301	1 299	1 047	887	1 105	1 044
Burgdorf	951	857	929	999	896	960	890
Interlaken	1 233	997	813	949	841	779	833
Lyss	1 000	836	808	771	697	717	871
Ostermundigen	968	801	736	772	728	687	718
Spiez	627	592	613	612	611	571	530
Nidau	703	521	514	612	601	538	521
Muri bei Bern	733	672	607	713	563	499	594
Zollikofen	582	426	652	508	467	473	415
Ittigen	661	546	518	515	431	450	505
Münsingen	472	413	381	396	391	439	583
Moutier	508	622	579	334	389	378	428
Steffisburg	482	610	567	499	392	362	412
Worb	521	435	381	306	342	357	370
Belp	369	410	328	367	332	331	361
Herzogenbuchsee	422	312	346	347	246	296	258
Langnau im Emmental	283	334	332	270	302	292	272
Brügg	350	295	328	351	310	272	288
Münchenbuchsee	373	323	349	366	373	265	268
Moosseedorf	267	268	265	247	186	259	206
Saanen	310	276	275	276	230	248	260
Saint-Imier	389	358	271	302	330	225	295
Wohlen bei Bern	400	186	240	305	215	206	293
Urtenen-Schönbühl	281	317	262	283	245	201	315
Lengnau (BE)	229	180	202	272	246	195	237
Frutigen	214	202	179	184	204	193	168
Kirchberg (BE)	300	264	222	228	229	191	216
Ipsach	141	134	180	147	123	190	244
Unterseen	271	248	203	186	165	190	180
Aarberg	285	217	214	176	213	188	209
Schwarzenburg	125	161	204	145	159	183	265
Heimberg	222	223	198	214	190	181	182
Ins	246	212	193	142	152	180	126
Huttwil	209	148	153	182	228	178	161
Jegenstorf	170	148	171	140	213	178	134
La Neuveville	302	269	321	317	222	177	255
Autres communes	14 763	13 790	12 829	12 481	12 320	11 170	12 012

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions à la LStup⁶	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114	12 043
Total possession/saisie	4 328	4 089	4 380	4 437	3 320	2 812	2 748
Possession/saisie contravention	3 880	3 600	3 794	3 665	2 560	2 142	2 130
Possession/saisie délit	350	394	504	671	650	550	543
Possession/saisie crime	98	95	82	101	110	120	75
Total consommation	8 113	8 008	7 523	8 105	7 696	7 828	7 876
Total culture/production	259	325	320	258	309	207	169
Culture/production contravention	134	158	169	133	132	114	113
Culture/production délit	100	157	135	105	123	84	47
Culture/production crime	25	10	16	20	54	9	9
Total trafic	764	878	772	879	986	923	1 005
Trafic délit	577	652	611	713	769	712	830
Trafic crime	187	226	161	166	217	211	175
Total contrebande	126	184	613	153	237	344	244
Importation, exportation, transit contravention ⁷	–	–	–	–	–	–	6
Importation, exportation, transit délit	104	167	606	129	203	300	225
Importation, exportation, transit crime	22	17	7	24	34	44	13
Total autres infractions à la LStup⁷	–	–	–	–	–	–	1
Autres infractions à la LStup contravention	–	–	–	–	–	–	1
Autres infractions à la LStup délit	–	–	–	–	–	–	0

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 720	7 973	7 901	8 251	7 784	7 557	7 635
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 252	2 148	2 087	1 999	1 898	1 773	1 544
Arrondissement administratif Thoun	1 123	989	947	868	704	812	838
Arrondissement administratif Emmental	585	539	638	725	606	497	428
Arrondissement administratif Haute-Argovie	519	594	546	498	333	313	369
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	413	356	385	365	241	340	359
Arrondissement administratif Seeland	329	280	339	267	270	288	300
Arrondissement administratif Jura bernois	306	340	382	476	404	297	277
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	273	203	247	265	200	159	146
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	60	33	90	70	71	32	56
Inconnu BE	10	29	46	48	37	46	91

© OFS, Neuchâtel 2020

⁶ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

⁷ Dans le cadre de l'harmonisation des codes d'infraction entre VOSTRA (OFJ) et RIPOL (fedpol), de nouveaux codes sont à la disposition de la police pour la saisie des infractions à la LStup depuis août 2019. Ce tableau a reçu une extension pour cette raison.

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bern	6 433	6 284	6 127	6 969	6 437	6 362	6 576
Biel/Bienne	2 007	1 950	1 821	1 812	1 691	1 551	1 325
Thun	842	669	650	631	500	573	655
Köniz	164	227	202	267	216	221	184
Interlaken	194	150	117	153	101	139	177
Burgdorf	239	195	220	372	202	216	159
Ostermundigen	92	138	152	145	172	107	115
Lyss	112	101	89	116	100	108	114
Langenthal	233	217	213	219	114	108	103
Spiez	113	101	104	130	107	96	87
Herzogenbuchsee	21	38	77	49	49	57	84
Ittigen	81	167	125	79	73	108	71
Worb	59	104	107	38	52	76	66
Zollikofen	85	113	114	54	41	35	63
Moutier	59	61	38	46	37	36	61
Münsingen	86	151	88	66	92	69	60
Langnau im Emmental	73	73	78	72	69	44	59
Nidau	78	65	90	57	86	69	51
Steffisburg	126	123	95	75	81	58	48
Unterseen	67	57	32	27	8	34	48
Muri bei Bern	39	40	70	88	42	62	44
Brienz (BE)	33	23	57	27	29	44	42
Brügg	53	44	45	17	20	31	42
Saanen	28	19	78	39	30	23	42
Aarwangen	69	47	35	33	22	10	40
Belp	31	36	53	36	29	36	39
Bolligen	34	15	29	18	50	15	36
Saint-Imier	90	89	89	133	81	65	35
Münchenbuchsee	63	33	66	35	87	48	33
Aarberg	39	16	32	18	24	15	30
Urtenen-Schönbühl	50	59	50	54	39	18	30
Wohlen bei Bern	37	32	47	25	33	28	30
Frutigen	71	36	49	42	26	28	29
Hindelbank	30	35	29	25	36	18	29
Huttwil	26	30	30	27	13	11	28
Tavannes	60	24	43	47	68	44	28
Sonceboz-Sombeval	8	24	19	58	30	15	26
Lützelflüh	21	12	36	28	29	21	25
Mühleberg	7	46	8	10	21	10	25
Wichtrach	49	33	26	13	10	12	25
Autres communes	1 588	1 807	2 178	1 682	1 601	1 493	1 279

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers et l'intégration

Infractions à la loi sur les étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total général infractions à la LEI	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655	3 119
Total entrée/séjour/sortie illégaux	2 015	2 159	1 566	1 144	1 094	987	1 167
Entrée illégale (y.c. par négligence)	296	398	360	312	336	313	393
Séjour illégal	1 716	1 753	1 200	822	755	663	770
Entrée ou sortie illégale par un poste frontière (y.c. par négligence)	0	1	3	2	1	5	2
Entrée illégale à l'étranger (y.c. par négligence)	3	7	3	8	2	6	2
Total incitation entrée/séjour/sortie illégaux	84	113	91	81	80	80	110
Incitation à l'entrée/sortie ou au séjour illégal	60	89	88	73	75	73	99
Incitation à l'entrée, à la sortie ou au séjour illégal dans un Etat Schengen	–	–	–	–	–	–	7
Incitation à l'entrée illégale à l'étranger	2	17	0	5	0	1	4
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc. ⁸	22	7	3	3	5	6	–
Total activité lucrative ou occupation illégaux	384	495	526	483	439	587	444
Activité lucrative sans autorisation (y.c. par négligence)	273	340	332	300	261	352	277
Incitation à l'activité lucrative sans autorisation	36	43	33	48	33	43	41
Emploi (répété) d'étrangers sans autoris. (y.c. par négligence)	73	108	161	133	145	189	124
Changer d'emploi sans autoris. (y.c. par négligence)	2	4	0	2	0	3	2
Total induire la justice en erreur	86	62	38	46	34	79	91
Comportement frauduleux à l'égard des autorités	75	48	31	39	34	65	87
Comportement frauduleux dans le domaine de mariage blanc	11	14	7	7	0	14	4
Total autres infractions à la LEI	442	493	449	754	992	922	1 307
Non-respect d'une assign. à un lieu de résidence	334	350	330	582	865	759	1 089
Viol. de l'obligation de déclarer son arrivée/départ (y.c. par négligence)	82	110	88	101	103	123	140
Déplacement de résidence dans un autre canton sans autoris. (y.c. par négligence)	1	3	1	4	3	6	2
Non-respect des conditions dont l'autoris. est assortie (y.c. par négligence)	4	6	7	12	2	4	5
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage (y.c. par négligence)	15	16	17	41	18	25	39
Traitement illicite de données perso. dans les syst. d'information sur les visas	–	–	–	–	–	–	0
Viol. des obligations relatives à la communication des postes vacants (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	17
Violation de l'obligation d'annonce ou des conditions liées à l'ann. (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	12
Opposition à un contrôle (y.c. par négligence)	–	–	–	–	–	–	1
Autres infractions à la LEI	6	8	6	14	1	5	2

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

⁸ Le 1er janvier 2019, la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) a été modifiée. Elle est maintenant connue sous le nom de loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Les codes dont dispose la police pour enregistrer les infractions à la LEI ont également changé. Par conséquent, ce tableau d'évaluation contient toujours la ligne *Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.*, bien que cela ne corresponde pas à un code LEI, mais à un code LEtr qui n'est plus valable depuis le 01.01.2019.

4.1.9 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 366	1 519	1 358	1 241	1 485	1 529	1 889
Arrondissement administratif Biel/Bienne	729	658	496	521	538	491	573
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	103	104	96	86	78	109	124
Arrondissement administratif Jura bernois	110	150	102	141	97	112	109
Arrondissement administratif Thoune	151	260	147	126	90	88	106
Arrondissement administratif Seeland	154	108	105	100	95	60	88
Arrondissement administratif Haute-Argovie	258	327	196	133	131	126	86
Arrondissement administratif Emmental	89	111	91	101	77	79	73
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	9	6	16	10	17	13	31
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	41	56	58	46	29	42	30
Inconnu BE	1	23	5	3	2	6	10

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bern	1 155	1 236	1 081	1 014	1 280	1 280	1 671
Biel/Bienne	679	599	427	467	478	392	489
Thun	108	211	102	85	66	57	87
Köniz	64	41	45	45	53	55	41
Lauterbrunnen	15	16	17	13	17	43	41
Urtenen-Schönbühl	4	5	5	16	4	9	34
Interlaken	48	42	53	40	41	17	29
Brügg	6	6	5	6	5	16	24
Burgdorf	11	36	20	29	21	29	24
Ostermundigen	29	41	40	27	29	34	24
Saanen	5	6	7	4	10	9	22
Tramelan	15	28	3	6	8	7	22
Ittigen	4	15	27	6	6	22	21
Lengnau (BE)	8	6	6	8	7	14	20
Nidau	14	20	22	14	24	12	20
Langenthal	74	122	45	24	41	26	19
Lyss	39	21	38	31	41	22	19
Saint-Imier	9	33	26	59	21	28	18
Moutier	20	38	12	13	16	14	17
Spiez	37	42	41	29	27	26	17
Matten bei Interlaken	3	10	5	7	9	8	15
Münchenbuchsee	5	8	7	4	9	5	15
Aarberg	14	5	3	15	1	4	13
Arch	0	0	0	0	0	0	13
Thunstetten	16	10	15	1	12	14	12
Grindelwald	4	6	1	1	0	2	11
Ins	9	7	6	7	2	0	11
Tavannes	7	5	15	5	5	4	11
Rüdtligen-Alchenflüh	3	1	4	3	7	4	10
Herzogenbuchsee	17	64	29	24	22	33	9
Kirchberg (BE)	8	12	4	11	12	7	8
La Neuveville	7	6	12	1	5	4	8
Muri bei Bern	7	9	15	18	8	5	8
Roggwil (BE)	10	26	23	4	1	0	8
Wilderswil	0	4	0	0	2	1	8
Belp	8	8	7	17	7	4	7
Niederbipp	11	2	23	16	2	7	7
Orpund	4	2	9	3	11	13	7
Rohrbach	0	0	4	2	0	1	7
Aarwangen	61	43	15	12	24	2	6
Autres communes	473	530	451	421	305	425	266

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violence	4 442	4 089	3 889	4 273	4 047	4 041	4 524
Violence grave (exercée)	151	145	163	140	170	128	149
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	18	8	16	15	9	13	11
Homicides avec arme à feu	2	2	4	2	1	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	12	0	4	7	5	7	8
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	1	3	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	3	2	3	0	1	3	2
Homicides autre instrument	1	3	2	5	2	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	78	70	88	51	81	45	65
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	2	1	0	1	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	9	19	22	11	11	14	17
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	4	3	1	5	2	2	3
Lés. corp. graves avec violence physique	33	23	36	25	54	20	26
Lés. corp. graves autre instrument	30	23	25	10	12	8	11
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	3	0	1	1	7
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	55	65	58	72	78	70	73
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	2	1	2	2	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 209	2 913	2 729	2 990	2 922	2 875	3 264
Lésions corporelles simples (Art. 123)	641	641	571	669	615	611	682
Voies de fait (Art. 126)	1 140	1 112	1 055	1 103	1 081	1 200	1 262
Participation à rixe (Art. 133) ⁹	146	77	150	151	140	110	103
<i>Nombre d'affaires</i>	25	13	26	28	28	22	25
Participation à agression (Art. 134) ⁹	113	112	117	88	84	79	116
<i>Nombre d'affaires</i>	39	43	45	29	31	32	41
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	341	228	208	228	197	190	237
Contrainte (Art. 181)	164	199	182	273	228	164	141
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	1
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	40	21	26	20	19	25	42
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	37	42	37	32	51	49	43
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	586	481	382	425	503	445	630
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0	1	1	3	2	7
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 082	1 031	997	1 143	955	1 038	1 111
Menaces (Art. 180)	945	883	836	1 009	878	943	1 028
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	137	148	161	134	77	95	83

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 44: Infractions de violence

⁹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus). Le nombre d'affaires correspond quant à lui au nombre de situations où il y a eu une rixe ou une agression.

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total infractions de violences domestiques	1 348	1 285	1 318	1 335	1 156	1 232	1 292
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	3	2	1	6	3	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	2	6	3	0	1	5
Lésions corporelles graves (Art. 122)	7	3	4	5	3	2	7
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	110	111	139	82	87	104
Voies de fait (Art. 126)	456	430	443	449	432	459	456
Mise en danger vie (Art. 129)	1	2	4	7	4	4	2
Injure (Art. 177)	156	161	188	177	173	197	203
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	59	60	40	23	27	26	35
Menaces (Art. 180)	388	318	330	334	287	322	331
Contrainte (Art. 181)	45	55	58	59	49	29	23
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	18	10	9	10	5	6	13
Actes sexuels enfant (Art. 187)	28	24	33	46	19	27	25
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	3	12	13	6	9	7	9
Viol (Art. 190)	25	33	20	25	21	19	21
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	1	2	2	0	2	0
Autres articles du CP ¹⁰	38	61	55	49	39	40	56

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

¹⁰ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, mutilation d'organes génitaux féminins, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total patrimoine	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200	38 876
Appropri. illégitime (Art. 137)	224	204	233	224	221	290	212
Abus de confiance (Art. 138)	201	150	147	126	150	156	161
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685	16 153
Vol de véhicule (Art. 139) ¹¹	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821	6 814
Brigandage (Art. 140)	341	230	209	230	199	190	237
Soustraction de chose (Art. 141)	60	66	58	57	56	40	62
Soustraction de données (Art. 143)	284	134	176	208	141	144	105
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	35	17	18	28	41	44	82
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126	7 697
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 691	5 824	5 327	5 136	4 354	3 575	3 657
Escroquerie (Art. 146)	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836	1 949
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	537	429	477	437	516	656	864
Filouterie d'auberge (Art. 149)	40	47	37	48	59	51	52
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	32	39	24	31	45	51	53
Extorsion et chantage (Art. 156)	138	148	162	135	80	97	90
Gestion déloyale (Art. 158)	28	19	18	13	18	17	13
Détournement de salaire (Art. 159)	94	66	89	72	26	37	42
Recel (Art. 160)	193	138	128	100	107	111	135
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	18	27	20	23	29	30	47
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	98	110	74	111	110	83	121
Autres infractions contre le patrimoine	202	118	156	178	158	160	330

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

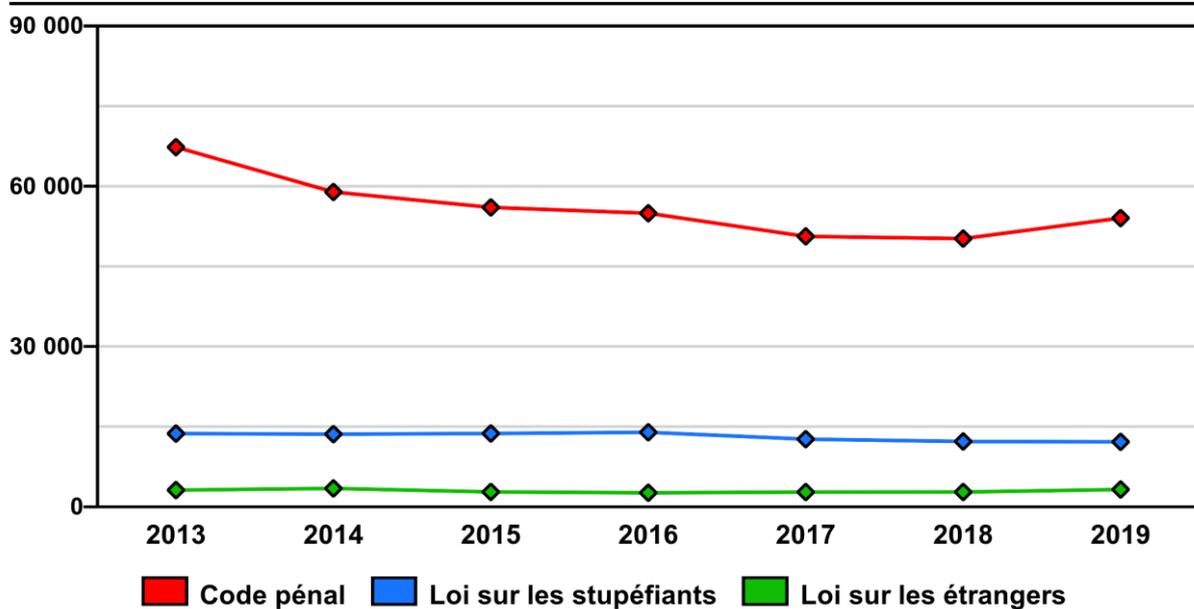
¹¹ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2020

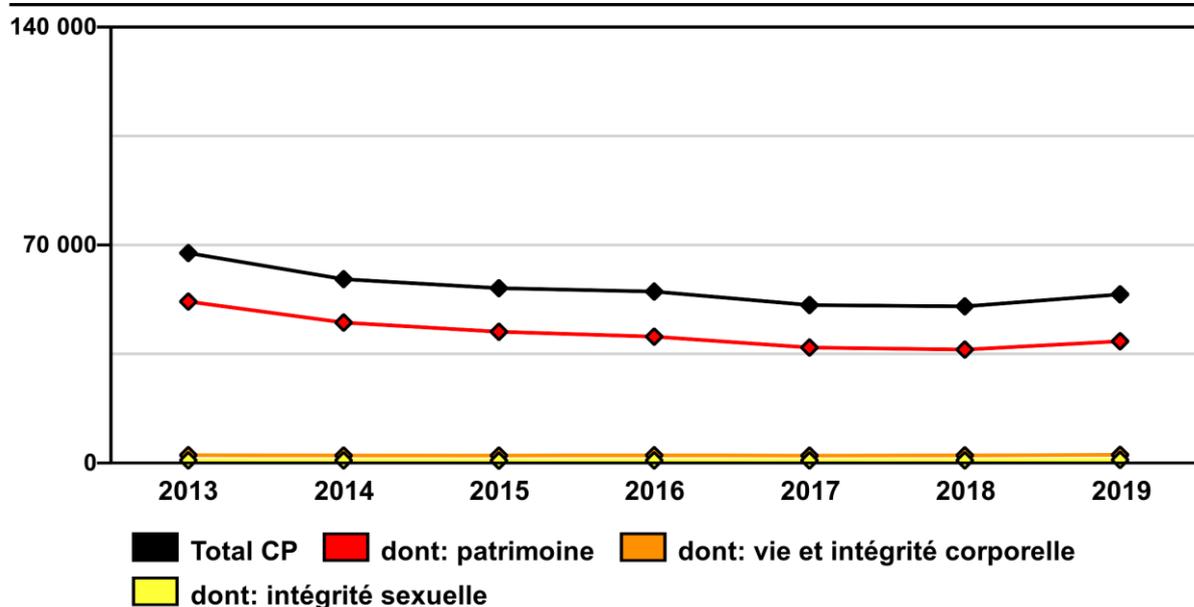
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2020

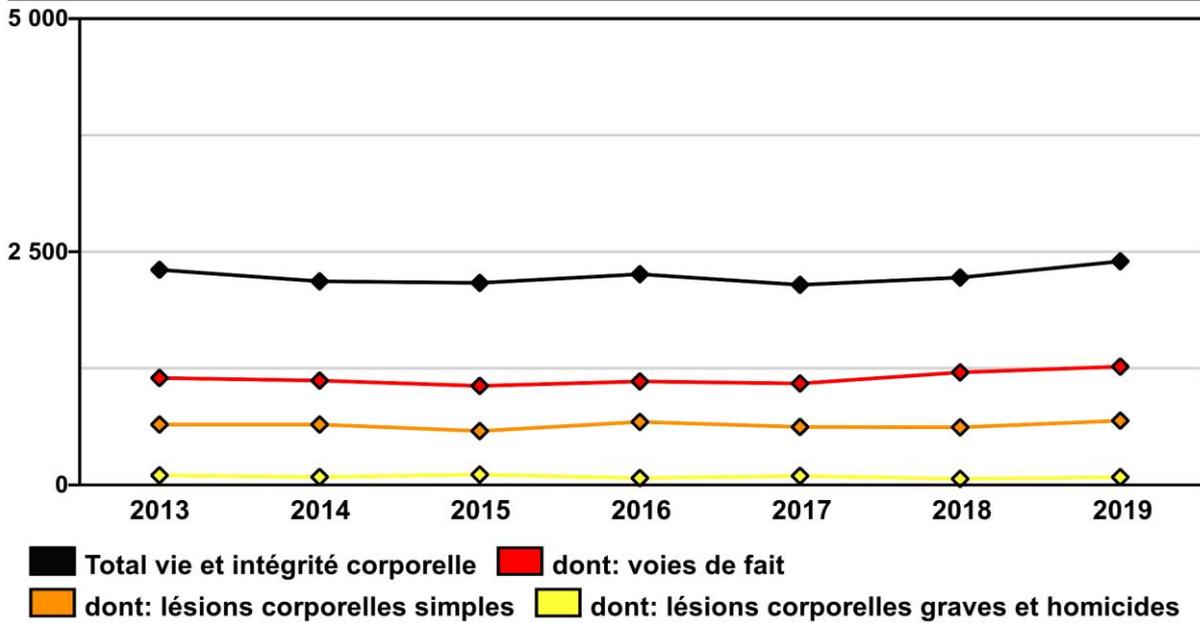
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2020

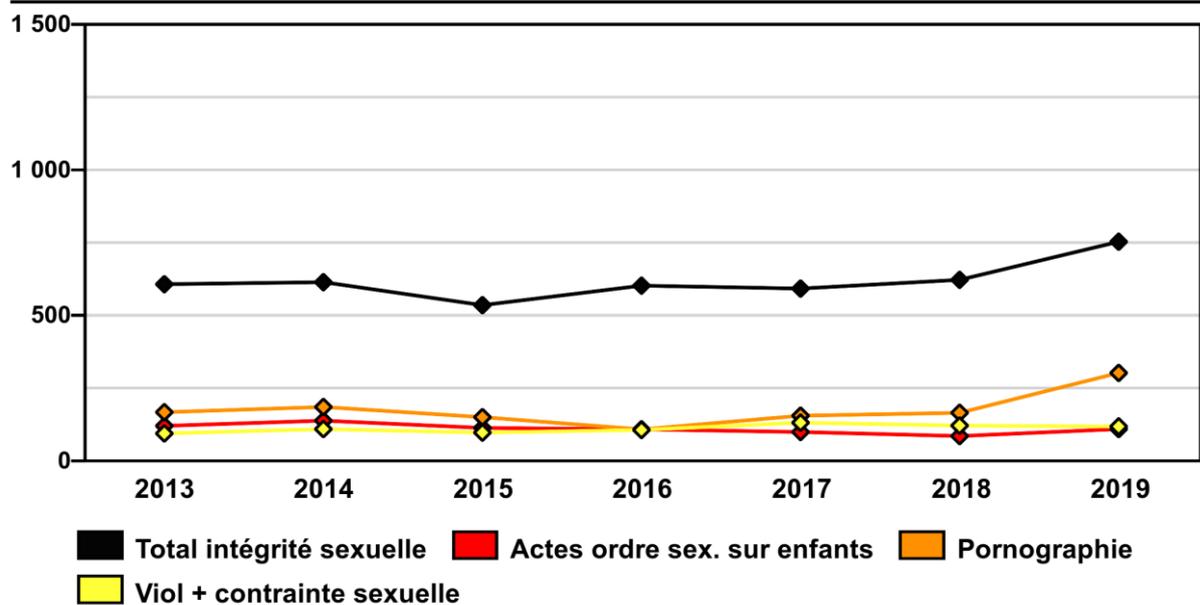
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2020

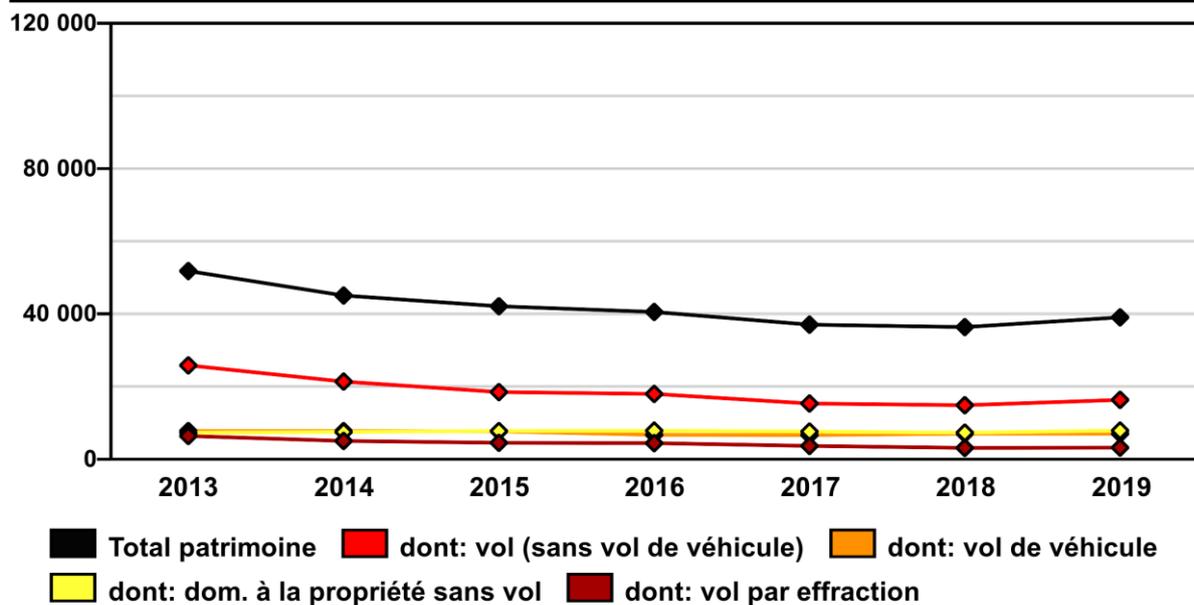
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2020

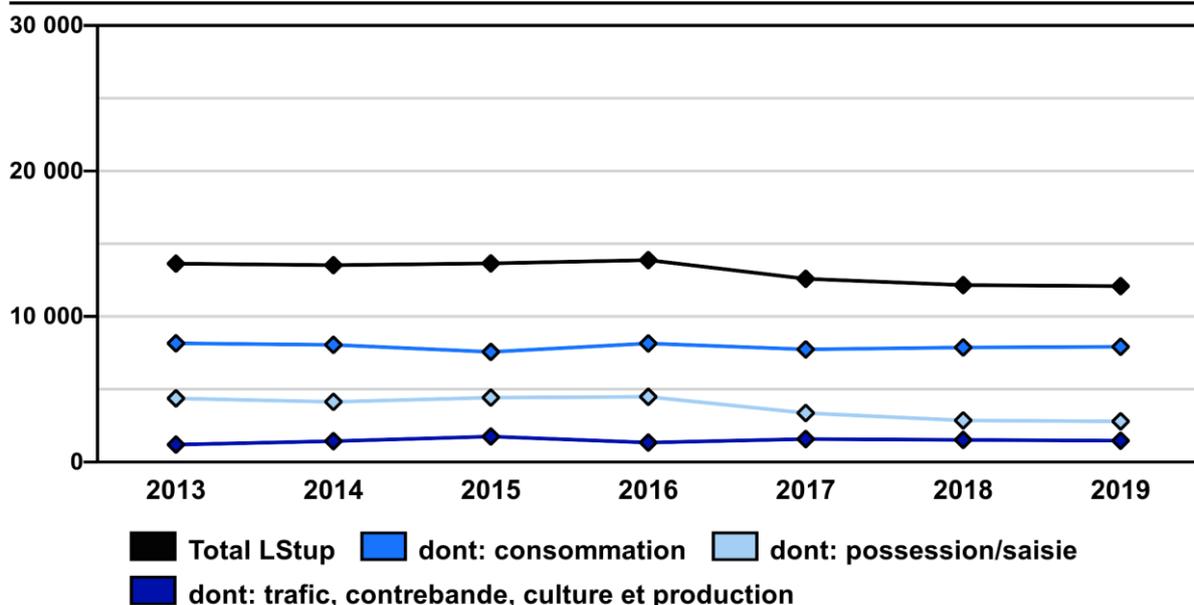
Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹²

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2020

Source(s): Statistique policière de la criminalité (SPC) 2019

© OFS, Neuchâtel 2020

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹² Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2018	2019	Différence
Total décès extraordinaires	647	641	-1%
Total suicides	299	303	1%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	170	186	9%
Total tentatives de suicide	124	122	-2%
Total personnes disparues	238	225	-5%
Total interventions dans la sphère privée sans procédure pénale	260	252	-3%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2018		2019		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total	1906	93.5%	2003	93.3%	5.1%
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	97	61.9%	131	68.7%	35.1%
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	26	96.2%	26	100.0%	0.0%
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	534	98.1%	583	98.3%	9.2%
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	178	97.85	164	99.4%	-7.9%
LDPén (Interdiction de se masquer)	103	93.2%	29	55.2%	-71.8%
LDPén (autres)	11	100%	25	94.4%	227.3%
Loi sur les constructions	91	98.9%	91	98.9%	0.0%
Loi sur les déchets	164	77.4%	195	80.5%	18.9%
Loi sur la protection de l'air	13	100.0%	35	100.0%	169.2%
Loi cantonale sur les forêts	42	97.6%	42	100.0%	0.0%
Loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage	17	94.1%	39	92.3%	129.4%
Loi sur la pêche	30	90.0%	15	100%	-50.0%
Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR)	227	99.8%	214	98.6%	-5.7%
Loi sur la protection contre le tabagisme passif (LPTP)	19	94.7%	95	97.9%	400.0%
Loi sur l'aide sociale (LASoc)	40	100.0%	2	100.0%	-95.0%
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	28	96.4%	24	100.0%	-14.3%
Loi sur les chiens (LC)	181	90.6%	200	88.0%	10.5%
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	24	100.0%	28	100.0%	16.7%
Autres infractions	81	99.0%	65	100%	-19.8%

© OFS, Neuchâtel 2020

Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEI et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} janvier 2019. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans x 1000}}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non-suisse et non-inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (%) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers et l'intégration: fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 15: Loi sur les étrangers et l'intégration: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	33
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	35
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	39
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions	41
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	47
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	48
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	51
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions	52
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	58
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	59
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	59
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	60
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	61
Tableau 33: Loi sur les étrangers et l'intégration: élucidations et évolution des infractions	64
Tableau 34: Infractions selon la loi	64
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	65
Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif	66
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune	67
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	69
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	69
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	70
Tableau 42: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par arrondissement administratif	71
Tableau 43: Loi sur les étrangers et l'intégration: infractions par commune	72
Tableau 44: Infractions de violence	73
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	74
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	75
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	79
Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	79

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI): Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers et l'intégration: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	37
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	40
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	45
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	47
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	48
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	49
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	50
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	51
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	52
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	53
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet	54
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	55
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	57
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	58
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	62
Figure 36: Infractions selon la loi	76
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	77
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	77
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	78
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	78